

DAWN *Informe*

**VERS UNE
JUSTICE
NUMÉRIQUE
FÉMINISTE**



ALTERNATIVES DE
DÉVELOPPEMENT AVEC
LES FEMMES POUR UNE
NOUVELLE ÈRE

DAWN Informe est la publication périodique de DAWN contenant les dernières analyses, critiques et commentaires de l'organisation.

DAWN fournit un cadre analytique qui a changé les termes du débat sur les questions concernant les femmes dans le monde entier. Ses analyses continues portant sur les crises systémiques et imbriquées de la dette, la détérioration des services sociaux, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire, les fondamentalismes religieux, les militarismes et conservatismes politiques se fondent sur l'expérience de femmes pauvres vivant dans les pays du Sud économique.

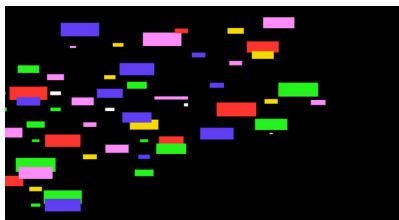
DAWN Informe est un espace de libre circulation de ces idées et est publié depuis les années 1980.



ALTERNATIVES DE
DÉVELOPPEMENT AVEC
LES FEMMES POUR UNE
NOUVELLE ÈRE

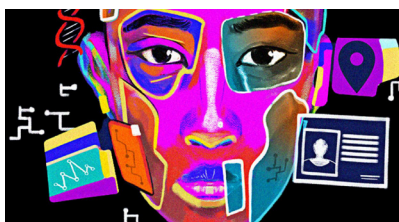
DAWN est un réseau d'universitaires et d'activistes féministes du Sud économique, engagées dans la recherche féministe et l'analyse de l'environnement mondial, travaillant pour le développement durable, la justice économique et la justice de genre.

SOMMAIRE



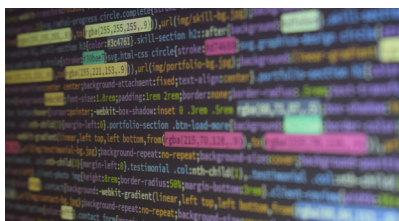
5 Introduction : Vers une justice numérique féministe

par Flora Partenio et Sala Welcilakeba



11 La Déclaration sur la justice numérique féministe

par le groupe de travail sur la justice numérique féministe



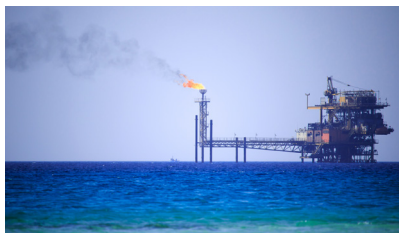
18 Déclaration sur la justice numérique féministe : Notre droit à penser l'avenir

par Agustina Calcagno



23 L'Équateur néolibéral : La précarité et l'exploitation des travailleurs des plateformes

par Belén Valencia Castro et Alejandra Santillana Ortiz



28 Intersections entre la justice écologique et la justice numérique

par Claire Slatter



36 Technologie et économies numériques : Rapport collectif de l'axe #digital du VIIIe Congrès de l'économie féministe





42 Un algorithme peut-il être sexiste ? Genre et IA

par Saswati Chatterjee et Barsha Chakraborty



48 Pourquoi la CSW reste un espace d'engagement important pour les féministes

par Cai Yiping



52 La CSW 67 dans le contexte mondial : Débats, progrès et défis

par María Alicia Gutiérrez et Josefina Sabaté



58 Discours d'inclusion et formes d'instrumentalisation des femmes pour favoriser le capitalisme numérique

par Sofia Scasserra



65 Une stratégie pour où ? La stratégie régionale du Pacifique en matière de commerce électronique et la nécessité d'accorder la priorité à la souveraineté des données

par Adam Wolfenden



69 Naviguer dans le Pacte mondial pour le numérique : Coopération numérique, lignes de faille historiques et l'agenda du Sud global

par Amay Korjan



[retour au sommaire](#) ↑

INTRODUCTION

VERS UNE JUSTICE NUMÉRIQUE FÉMINISTE

*par Flora Partenio
et Sala Welelakeba*



Un profond changement structurel est en cours et les entreprises de plateformes en sont les principaux moteurs. L'avenir du travail est devenu une question essentielle de politique publique, avec de vastes débats et toute sorte de spéculations sur l'impact de la quatrième révolution industrielle. Les récits de techno-optimisme sont très présents dans les forums économiques et les discussions multilatérales sur le commerce électronique. Pour les féministes du Sud global, ce paysage changeant va bien au-delà du travail et de son avenir - il s'agit de la manière dont les relations de production et la reproduction sociale se restructurent dans le monde entier (Gurumurthy et Chami, 2016), ainsi que d'évaluer les impacts écologiques d'un paradigme numérique dominant non durable. Nous devons considérer le domaine numérique comme l'architecture matérielle de nos sociétés qui peut être dirigée à des fins de transformation. Quelle peut être l'approche requise à cet égard pour parvenir à une justice économique, sociale, écologique, épistémique et de genre ? Les féministes ont élaboré des analyses, des réponses et des propositions dans ce scénario de numérisation croissante.

↑ Tout au long de l'aventure numérique, plusieurs espaces, avancées et débats ont vu le jour, qui constituent des jalons pour lancer ces discussions sur cet ordre social modifié, notamment la réunion « **Imagine a Feminist Internet** » qui s'est tenue en Malaisie en 2014, organisée par **l'Association pour le progrès des communications**. À l'époque, les principes féministes de l'internet offraient une perspective de genre et de droits sexuels sur les droits critiques liés à l'internet.

Dans un autre espace, les mouvements féministes ont créé des **outils numériques** pour nommer et **donner de la visibilité** à la **violence sexiste en ligne** et aux stratégies pour l'accès des femmes et des filles aux STEM, ont promu la **visibilité des femmes sur l'internet et sur Wikipédia**, et ont créé des **cartographies technologiques** qui illustrent les dimensions physiques et géopolitiques de la structure de l'internet dans le but de matérialiser le nuage. Tout au long de notre parcours, de nombreuses initiatives ont été autant d'expériences d'apprentissage pour nous.

Une autre expérience s'inscrit dans le cadre de la Just Net Coalition (JNC), un réseau mondial d'acteurs de la société civile engagés en faveur d'un Internet ouvert, libre, **juste et équitable**. En novembre 2019, **le Manifeste pour la justice numérique** - un dialogue stratégique et soutenu entre les droits numériques, la justice commerciale, les groupes et activistes féministes, environnementaux, du travail et des droits humains - a été publié, établissant non seulement une feuille de route, mais aussi un récit du Sud sur la justice

numérique, y compris la politique numérique. Il a été lancé juste avant la pandémie de COVID-19, qui a aggravé de nombreuses inégalités préexistantes et renforcé le pouvoir des entreprises numériques.

Dans notre précédent numéro ([DAWN Informe mars 2022](#)), nous avons posé une série de défis et de questions sur les manières dont le féminisme pourrait contribuer à réimaginer des futurs possibles, y compris les défis posés par la transition vers une phase postpandémique. Dans ce numéro spécial de DAWN Informe, non seulement nous nous penchons sur les difficultés liées à l'influence croissante d'un environnement numériquement médiatisé, mais aussi nous établissons une feuille de route pour collaborer à l'activisme soutenant l'agenda féministe de la justice numérique. Les articles de cette publication mettent en lumière la manière dont la numérisation affecte les conditions des femmes et des LGBTI+ en matière d'économie, de travail et de droits humains dans les pays du Sud. Le point de départ de ces réflexions est la [Déclaration de justice numérique féministe](#), lancée en mars 2023.

Quelle est l'origine de la déclaration?

Dans le cadre de [la Coalition Just Net](#), un projet plus large a été mis en place : “Rebooter la justice numérique dans un monde post-COVID”, visant le développement systématique des perspectives de gouvernance numérique dans les secteurs clés du développement afin d'élaborer des principes transversaux pour la gouvernance numérique et des données, du point de vue de l'équité et de la justice. Afin d'élaborer un programme de plaidoyer solide, le projet mis en œuvre comportait neuf noyaux thématiques, afin de réunir et d'abriter des groupes, dont [Development Alternatives with Women for a New Era \(DAWN\)](#) et [IT for Change \(ITfC\)](#) qui accueille Feminist Digital Justice. Le partenariat visait à aborder les intersections entre les développements émergents en matière de numérisation et le domaine des structures féministes. Grâce à des délibérations et à un dialogue, au sein des organisations de la société civile et d'un processus ascendant pour cartographier les priorités essentielles pour la gouvernance numérique, sectorielles et intersectorielles, nous avons identifié les principaux défis en matière de conception et de développement de plateformes, de données et d'architectures d'IA du point de vue de la justice numérique féministe.

Le travail collectif du groupe de travail sur les principes de la justice numérique féministe, depuis près de deux ans, a cherché à contribuer à cet agenda, en notant les défis mais en reconnaissant également l'importance de renforcer les alliances. S'appuyant sur les délibérations du groupe de travail composé de trente-cinq membres, un énoncé de vision décrivant les principes féministes de la justice numérique a vu le jour, résultat direct du regroupement des principales préoccupations et des programmes d'action.

Les autrices des articles rassemblés ici sont des féministes qui travaillent sur le front de la justice numérique féministe, issues d'expériences, de mouvements sociaux, de pays et de registres différents. Chaque article contribue au débat et à l'approfondissement des aspects abordés dans les quatre principes fondamentaux qui structurent la Déclaration sur la justice numérique féministe : l'économie numérique féministe, une société numérique basée sur la réciprocité et la solidarité, un État numérique fondé sur un contrat social féministe, et un paradigme féministe pour la gouvernance numérique. Le lecteur trouvera les mots d'introduction d'Agustina Calcagno de South Feminist Futures, qui reprennent les multiples impulsions visant à récupérer l'agora publique numérique et qui peuvent être considérés comme des antécédents de cette initiative. De son point de vue, la déclaration est un puissant outil d'éducation politique qui peut être utilisé au sein des mouvements et des collectifs féministes du Sud pour faire le point sur leur relation avec la technologie et les écologies de production de données.

La section suivante comprend les articles qui s'inscrivent dans le premier principe basé sur les postulats d'une *économie numérique féministe*. La contribution de Belén Valencia Castro et d'Alejandra Santillana Ortiz analyse la détérioration des conditions de travail de la classe ouvrière sous le programme néolibéral promu par le gouvernement équatorien. Parmi les moyens utilisés pour mettre effectivement en œuvre une réforme agressive, les plateformes de livraison se sont imposées depuis 2018. Son article montre comment s'expriment les inégalités du paradigme numérique dominant et les réponses organisationnelles mises en place.

En ligne avec la démarche d'identification des liens entre la justice écologique et la justice numérique, l'article de Claire Slatter analyse les répercussions humaines et environnementales de l'économie numérique et de son infrastructure de données, ainsi que celles du projet d'exploitation minière expérimentale des fonds marins, qui devrait se développer dans les années à venir. Il montre également les ironies et contradictions de la transition verte de même que son empreinte environnementale.

La section se termine par le rapport collectif du VIII^e Congrès de l'économie féministe, dont le thème était l'analyse de la numérisation de l'économie et de la vie. Le congrès a été un point de rencontre pour les multiples combinaisons autour de la transformation économique, des contributions féministes et de la numérisation, favorisant le débat, la confluence et la cocréation. Les conclusions de ses ateliers et panels nous permettent de repenser la numérisation de l'économie et la révolution numérique sous l'angle de la théorie et de la praxis féministes.

Pour aborder le principe d'une société *numérique basée sur la réciprocité et la solidarité*, nous commençons par identifier les défis et les stratégies de l'activisme féministe face aux attaques contre la liberté d'expression et le sexisme, le racisme, la misogynie et la politique spectrale de la haine. Notre socialité post humaine - en coexistence avec des cyborgs, des avatars, des algorithmes sensibles, des seconds mondes de la vie - nécessite de nouvelles protections. L'étude de Saswati Chatterjee et de Barsha Chakraborty problématise les préjugés racistes et sexistes de l'intelligence artificielle, notamment dans les assistants vocaux.

La troisième section se concentre sur les conditions d'un *État numérique fondé sur un contrat social féministe qui valorise une démocratie participative basée sur la communauté*. Dans le cadre de ce contrat social à créer, l'un des points clés est la politique féministe du corps dans les programmes de santé numériques. Dans ce sens, les deux articles suivants reflètent l'importance du plaidoyer féministe à différents niveaux, notamment lors de la 67e session de la Commission de la condition de la Femme des Nations Unies (CSW), dont traite l'article de Cai Yiping, en soutenant qu'elle reste un espace important pour la participation féministe. La Déclaration sur la justice numérique féministe a été lancée lors de la CSW67. Dans le même ordre d'idées, Josefina Sabate et María Alicia Gutiérrez réfléchissent à l'importance de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation sexuelle à l'école, dans les droits sexuels et reproductifs et dans la visibilité de la violence basée sur le genre facilitée par la technologie.

La quatrième section se termine par une évaluation des possibilités de négociation et de discussion des normes numériques. Ces débats sont essentiels pour renforcer le principe basé sur un *paradigme féministe pour la gouvernance numérique*. Pour analyser de manière critique les discours et les formes d'instrumentalisation des femmes par l'Organisation mondiale du commerce, nous avons l'article de Sofia Scasserra de TNI ; cet article lève le voile sur cet agenda de négociation de l'économie numérique, qui ne fera que favoriser la concentration de la production technologique par les grandes entreprises. Pour analyser les composantes problématiques de la stratégie régionale en matière de commerce électronique du Pacifique, nous avons l'étude d'Adam Wolfenden. Son article montre en détail comment les principaux acteurs s'empressent de rédiger des règles juridiquement contraignantes pour l'économie numérique afin de consolider leurs avantages et d'en exclure les autres par une série d'accords.

Enfin, Amay Korjan s'appuie sur les contributions et les réflexions de *IT for Change* et nous invite à naviguer dans le processus du Pacte numérique mondial des nations unies (UN Global Digital Compact), qui tiendra des négociations intergouvernementales essentielles

en 2024, soulignant l'importance de la participation de l'agenda du Sud global. Ce processus sera une nouvelle occasion de renforcer les alliances collectives et d'empêcher que les débats sur la politique numérique dans le cadre des accords mondiaux de coopération numérique ne soient de plus en plus dominés par les intérêts des entreprises.

Cette section pose la question de savoir comment se déroulent les débats sur la souveraineté des données et comment les féminismes peuvent renforcer ces processus collectifs.

Nous espérons que ces contributions vous permettront de réfléchir, de débattre et de renforcer vos outils d'activisme pour un autre monde numérique. 🌱

Bibliographie

Askanius, T., et al (2023). *State of Power 2023. Digital Power*, Transnational Institute, Amsterdam.

Gurumurthy, A. & Chami, N. (2021). *The Deal We Always Wanted: A Feminist Action Framework for the Digital Economy*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin.

Gurumurthy, A. & Chami, N. (2016). *Data: The New Four-Letter Word for Feminism*, GenderIT.org, May.

Groupe de travail sur les principes féministes pour la justice numérique. (2023). *Towards a Feminist Digital Justice Vision: Issue Mapping of Critical Considerations*, convoqué conjointement par IT for Change et DAWN.



**Flora
Partenio**

Flora Partenio est membre du comité exécutif de DAWN. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences sociales de l'Université de Buenos Aires (UBA). Ses domaines d'activité comprennent les études sur le travail, le genre et la sociologie économique. Elle fait partie de l'équipe de mobilisation sociale de DAWN et de l'École d'économie féministe de DAWN et coordonne le *Projet de justice numérique féministe*. Elle est professeure d'études sur le travail et d'études féministes en deuxième et en troisième cycles dans les universités publiques en Argentine.



**Sala
Weleilakeba**

Sala Weleilakeba est la chargée de recherche de DAWN à Fidji et travaille avec DAWN depuis 2020. Elle est titulaire d'une licence en politique, relations internationales et anthropologie de l'Université James Cook. Elle a une expérience de plus de neuf ans dans la politique, la communication et le travail juridique. Sala participe au *Projet Justice numérique féministe* de DAWN et croit fermement qu'il faut soutenir une organisation qui œuvre pour la justice économique, sociale, écologique et de genre, ainsi que pour un développement durable et démocratique.



**LA DÉCLARATION
SUR LA JUSTICE
NUMÉRIQUE
FÉMINISTE**

*par le Groupe de travail sur la
justice numérique féministe*

Le fléau du capitalisme numérique a colonisé nos corps et nos mondes de vie. Dans les chaînes de valeur extractives de l'économie des données, les connaissances incorporées et incarnées sont supplantées par l'intelligence dépersonnalisée des machines. Au fur et à mesure que la planète est englobée dans la matrice des réseaux et des données, nous assistons à une intensification des inégalités et de la précarité, ainsi qu'à la montée des forces antidémocratiques et fascistes.

Notre sphère publique est menacée. L'impulsion algorithmique contrôlée par les entreprises normalise les normes et les pratiques hégémoniques en matière de genre, en instrumentalisant la société et la diversité humaine pour le profit.

Le pacte social entre le capitalisme numérique et le foyer patriarcal permet de mobiliser inlassablement le travail non rémunéré et sous-payé des femmes.

Entre-temps, l'État de surveillance s'est approprié les prouesses de la technologie pour trier et exclure les personnes jugées indignes, disciplinant et déshumanisant les corps féminisés, harcelant les combattantes des droits humains et persécutant les femmes migrantes et réfugiées, entre autres.

Nous devons dès maintenant nous libérer des chaînes d'une numérisation qui a mal tourné et adopter une vision de la justice numérique féministe. Nous devons revendiquer les valeurs d'une nouvelle socialité, capable de repolitiser les données, resignifier l'intelligence et recréer des architectures numériques dans un réseau de coexistence planétaire épanouie.

Le manifeste pour une justice numérique féministe que nous présentons ici découle des valeurs suivantes :

- *l'action individuelle et collective* enracinée dans des connexions qui chevauchent le local et le trans-local, élargissant les connaissances et permettant la réalisation de rencontres fortuites;
- *une éthique de la solidarité* engagée dans la mise en commun et la valorisation féministe de la connaissance pour la valeur sociale ;
- *une démocratie participative basée* sur la communauté et reposant sur des publics numériques trans-locaux fédérés qui prospèrent grâce à l'intelligence civique et à l'autonomisation des groupes historiquement marginalisés ;
- *un ordre économique mondial juste et équitable* qui soit régénérateur, transformateur et respectueux des limites écologiques, des libertés sociales du travail et des diverses cultures du savoir ; et
- *un constitutionnalisme numérique mondial fondé* sur un multilatéralisme revigoré, ascendant et en réseau, pour une gouvernance humaine, une paix durable, réciprocité prospère et des droits humains universels.

Contre l'enfermement et la manipulation des technologies de données en réseau en tant qu'infrastructures de domination, nous appelons à une reconquête féministe du paradigme numérique à travers les principes fondamentaux suivants :

1. Une économie numérique féministe

1.1. Une économie de l'IA organisée selon des principes d'intégrité démocratique et distributive.

Les trajectoires de déploiement de l'IA dans l'économie doivent être encadrées par des cadres institutionnels mondiaux qui protègent les droits humains, la justice sociale et l'égalité des sexes aux frontières de la société. Nous devons passer d'une éthique de l'IA non contraignante à un paradigme de l'IA fondé sur les règles de droit, qui s'engage à éliminer les barrières socioculturelles de l'IA fondé sur des règles de droit et visant à éliminer les préjugés socioculturels dans les systèmes d'IA, à promouvoir la création de valeur publique et à instaurer une justice redistributive dans l'économie de l'IA.

1.2. Modèles de plateformes alternatives pour l'appropriation régénérative.

Les possibilités de l'intelligence en réseau doivent être exploitées pour une production durable et une distribution équitable. Les entreprises dominantes qui profitent des hiérarchies de travail sexuées, dans les chaînes de chaînes de valeur transnationales, doivent faire place à des modèles de plateforme alternatifs qui transfèrent le pouvoir à des entreprises dirigées par des femmes et appartenant à des travailleurs.

1.3. Une plateforme ancrée dans l'attention et la mutualité.

Nous avons besoin d'une économie de l'intelligence qui humanise le travail et permet de reconstruire le domaine du travail en tant que site d'auto-actualisation. Nous devons nous approprier les architectures des plateformes pour créer et nourrir des sociétés dans lesquelles le travail de subsistance humaine et de reproduction sociale n'est pas intégré dans la logique du capital.

1.4. La communauté et la durabilité comme principes fondamentaux.

L'autonomie et la résilience des communautés au XXI^e siècle reposent sur la décolonisation du numérique, à savoir briser le lien pervers entre la numérisation, la corporatisation et la financiarisation qui enchaîne les populations du Sud. Les technologies du Web 3.0 doivent être façonnées par l'imagination féministe afin de promouvoir l'intérêt public, l'inclusion sociale et la durabilité écologique dans le Sud. Leur application à "l'accaparement vert", à la finance spéculative, à la bio-ingénierie contraire à l'éthique et d'autres projets patriarcaux néocoloniaux doivent être stoppées à tout prix.

2. Une société numérique fondée sur la réciprocité et la solidarité

2.1. Une socialité communicative dépourvue de toute marchandisation.

L'agora mondiale des communications et les technologies métaverses émergentes doivent être arrachées des griffes du capitalisme de du capitalisme de surveillance. La prise de contrôle des interactions sociales par le marché et la marchandisation incessante de nos vies intimes par les plateformes de contenu numérique doivent être en remises en question, afin de préserver une sphère publique qui valorise et promeut les voix et la participation des plus marginalisés et qui encourage la solidarité et l'action collective en faveur de la justice entre les femmes et les hommes.

2.2. Une sphère publique inclusive pour notre condition post humaine.

Notre socialité post humaine - de coexistence avec les cyborgs, les avatars, les algorithmes sensibles, les deuxièmes mondes de vie - exige de nouvelles garanties pour se libérer du sexisme, du racisme, de la misogynie et des politiques spectrales de la haine. Nous avons besoin d'un nouveau cadre institutionnel mondial pour protéger et nourrir une sphère publique numériquement médiatisée numérique, fondée sur la justice et l'inclusion.

2.3. S'affranchir de la panoptique des données de réseaux.

L'ouverture n'est pas une condition suffisante pour favoriser les solidarités féministes dans l'arène numérique. Toutes les technologies de communication (applications de messagerie, portails médiatiques, agrégateurs d'informations et plateformes de réseaux sociaux) doivent également être construites avec une base de publicité, afin de protéger l'espace précieux de l'interaction civique contre la surveillance algorithmique.

2.4. Une infrastructure de réseau démocratique et contrôlée par la communauté.

Nous devons nous éloigner du paradigme centralisé serveur-client pour nous orienter vers une pluralité de réseaux communautaires qui permette l'épanouissement de multiples écologies d'appartenance, à l'image de l'intelligence organique des réseaux forestiers souterrains. Des ressources publiques doivent être consacrées au développement d'une telle infrastructure de communication féministe.

3. Un État numérique fondé sur un contrat social féministe

3.1. Infrastructures numériques publiques pour des services tenant compte de la dimension de genre.

La numérisation ne peut pas devenir une voie de privatisation et de marchandisation de facto des fonctions de gouvernance. Elle doit au contraire renforcer la justice de genre dans les prestations du service public. Les infrastructures numériques qui soutiennent les services publics essentiels et les prestations sociales doivent être gérées, démocratiquement, en tant que biens publics.

3.2. Conception de systèmes de gouvernance transformés tenant compte de la dimension de genre.

En fonction de choix techno-institutionnels spécifiques, les systèmes numériques peuvent, soit reproduire l'exclusion et la discrimination fondées sur le genre, soit transformer

positivement les relations entre les hommes et les femmes. Les normes qui guident ces choix doivent donc être fondées sur une vision féministe, permettant la participation des personnes historiquement marginalisées par les systèmes et institutions patriarcaux.

3.3. Des systèmes numériques de protection sociale qui garantissent une citoyenneté effective.

Le déploiement de technologies d'avant-garde en matière de données et d'IA (tels que les identifiants numériques universels, l'authentification biométrique, les modèles prédictifs et les outils de prise de décision automatisée) dans les systèmes d'aide sociale doit être encadré par des garanties institutionnelles, afin d'assurer l'égalité réelle de toutes les femmes.

Personne ne devrait se voir injustement refuser ses droits, subir des intrusions injustifiées qui violent les droits humains, ou faire face à la dépolitisation des revendications adressées à l'État fondé sur des données.

3.4. Politique féministe du corps dans les programmes de santé numérique.

Les systèmes numériques, dans les programmes de santé sexuelle et reproductive de l'État, ne peuvent pas être fondés sur le patriarcat cis-hétéronormatif ou sur un protectionnisme paternaliste. Ils devraient, au contraire, adopter les normes d'autonomie, d'intégrité corporelle, d'identité individuelle, de dignité, d'égalité et de diversité. Nous rejetons toute forme de surveillance sexuelle et reproductive à l'encontre de tout groupe d'individus.

3.5. L'accès à la protection sociale en tant que droit fondamental.

Des systèmes de sécurité sociale universels et des investissements adéquats dans les infrastructures de protection sociale sont nécessaires pour mettre fin au contrat patriarcal entre les sexes qui perpétue une économie numérique où la précarité est omniprésente et le travail informel généralisé. Le travail de soins non rémunéré des femmes et le travail bénévole, au sein de la communauté, ne peuvent pas être la solution de repli par défaut, sur laquelle les États s'appuient pour asseoir leur modèle économique néolibéral défaillant.

4. Un paradigme féministe pour la gouvernance numérique

4.1. La souveraineté des données comme élément constitutif du droit au développement.

Le droit inaliénable de tous les peuples à la pleine souveraineté sur leurs richesses naturelles, inscrit dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, devrait s'étendre à leurs ressources en matière de données.

4.2. Les Big Data en tant que bien commun de la société.

Les pools de données agrégées ne sont, ni le fief privé des entreprises de collecte/agrégation, ni une propriété privée destinée à l'enrichissement individuel. En tant que savoir social issu de la collectivité, les Big Data doivent être régies comme un bien commun, afin de garantir des avantages équitables à tous.

4.3. A feminist digital constitutionalism.

The digital governance status quo, propped up by self-serving, corporate-controlled discourses of multistakeholderism, must be rejected. The commons of the global internet, data and digital intelligence must be put to the service of people and the planet through a new digital constitutionalism that brings together gender justice with development justice. This should be evolved through informed deliberation and inclusive dialogue that puts the interests of the most marginalized at the center.

4.4. Feminist digital justice as a transversal policy axis.

Existing global regimes of trade and investment, intellectual property, taxation and development financing consolidate historical injustices in the neocolonial international digital order. We call for the overhaul of global trade, investment and intellectual property regimes to redistribute data value for the emancipation of humanity at large; an international taxation regime that raises adequate fiscal resources for gender-inclusive economic futures in the global South; and dedicated development financing mechanisms that aid the creation of sovereign digital infrastructures, including platform, data and AI infrastructures, in the least developed countries. 🌟



Groupe de travail sur la justice numérique féministe

Le groupe de travail sur la justice numérique féministe a été convoqué par DAWN et IT for Change, dans le cadre de l'initiative "Justice numérique" de la coalition Just Net. Le groupe de travail s'est réuni en 2021-22, pour élaborer ce [document de référence](#) et rédiger la Déclaration sur la justice numérique féministe.

Les coordonnées des membres du groupe de travail sont disponibles [ici](#).



**DÉCLARATION
SUR LA JUSTICE
NUMÉRIQUE
FÉMINISTE :
Notre droit de
penser l'avenir**

par Agustina Calcagno



“Nous avons besoin de projets qui explorent plus que jamais les possibilités des mondes alternatifs. Des plurivers technologiques, des cosmotechniques multiples et une technodiversité qui parient sur la vie et la dignité et qui puissent contribuer à reconnaître le caractère relationnel qui nous constitue en tant qu’êtres interconnectés dans un seul écosystème de vie”

(Quijano, p. 63, 2022).

Nous devons, dès à présent, nous libérer des chaînes d’une numérisation qui a échoué et adopter une vision de justice numérique féministe. Nous devons revendiquer les valeurs d’une nouvelle socialité capable de repolitiser les données, de resignifier l’intelligence et de recréer des architectures numériques dans un réseau de coexistence planétaire épanouie”

(Déclaration sur la justice numérique féministe, 2023).

Un peu de contexte

Dès le début des années 1990, l’Internet ou “l’autoroute de l’information” a progressivement pénétré tous les espaces de notre vie : nos foyers, nos emplois, nos relations sociales, notre économie, notre culture, nos territoires et nos pratiques quotidiennes. La structure horizontale du World Wide Web a inspiré un potentiel de démocratisation et d’émancipation. Cette nouvelle agora publique numérique promettait un espace d’opportunités pour les mouvements féministes, la déconstruction du genre, la réduction des inégalités et la déhiérarchisation (Zafra, 2017).

Depuis ses origines, l’espace numérique est contesté et en constante évolution. Pour les collectifs féministes, en particulier ceux du Sud global, ces innovations ont été l’occasion de se connecter, de se donner du pouvoir et de se mobiliser. Cependant, comme l’ont diagnostiqué et alerté des camarades cyber féministes, hacktivistes, et transféministes¹, dans l’espace numérique, en tant qu’extension du monde réel, les relations de pouvoir sexuées, la violence, l’oppression, l’injustice et l’accaparement capitaliste sont également présentes. Aujourd’hui, ce scénario numérique est devenu encore plus alarmant. Non

seulement l'espace numérique, mais aussi toute la sphère publique est menacée, car **“les géants du capitalisme numérique ont colonisé nos corps et nos mondes vitaux”** (Déclaration sur la justice numérique féministe, p.1, 2023). Il est urgent que nos luttes de libération se réapproprient l'espace numérique. C'est l'un des principaux messages de la Déclaration sur la justice numérique féministe (FDJD - *Feminist Digital Justice Declaration*), que nous examinerons plus en détail.

Un outil puissant pour les collectifs et les activistes dans le Sud global

“En fonction de choix techno-institutionnels spécifiques, les systèmes numériques peuvent, soit reproduire l'exclusion et la discrimination fondées sur le sexe, soit transformer positivement les relations entre les sexes. Les normes guidant ces choix doivent donc être ancrées dans une vision féministe, permettant la participation des personnes qui sont historiquement marginalisés par les systèmes et les institutions patriarcaux”.
(FDJD, 2023)

Aujourd'hui, ce scénario numérique est devenu encore plus alarmant ; non seulement l'espace numérique mais aussi toute la sphère publique est menacée car “les géants du capitalisme numérique ont colonisé nos corps et nos mondes vitaux (FDJD)

Pourquoi cette déclaration est-elle importante pour les luttes des féministes du Sud ?
Quelles sont ses revendications ? Que peut-elle nous apprendre ?

South Feminist Futures est une association transnationale de féministes du Sud global qui s'engage à construire une solidarité, au-delà des frontières, pour façonner des visions collectives de l'avenir, sur la base de notre histoire commune d'activisme féministe et de notre détermination à maintenir et à étendre les acquis de nos luttes.

La Déclaration est un appel à l'action pour critiquer la dynamique du pouvoir technologique à travers les corps et les territoires, personnels et politiques

Nous considérons la Déclaration sur la justice numérique féministe comme un puissant outil d'éducation politique qui peut être utilisé au sein des mouvements et des collectifs féministes du Sud, pour faire le point sur leur relation avec la technologie et les écologies de production de données. En ce sens, il est important de souligner les contributions de la déclaration à l'identification des dangers et des opportunités de l'économie politique d'aujourd'hui d'un point de vue global, intersectionnel, systémique et critique, intersectionnelle, systémique et critique.

En outre, étant donné que la Déclaration nous invite à réfléchir sur le travail, les espaces et les territoires numériques, quelle est la relation entre la colonialité et la technologie ? Comment la technologie et le monde numérique recoupent-ils la sphère domestique, privée ? Quelles protections et garanties devons-nous mettre en place ?

La Déclaration est un appel à l'action pour critiquer la dynamique du pouvoir technologique à travers les corps et les territoires, personnels et politiques, en vue de reprendre le pouvoir au capitalisme numérique impérialiste cis-hétéro-patriarcal. Il présente la sphère numérique - un espace de lutte - comme un axe central des analyses et stratégies politiques collectives des mouvements féministes. Comment habiter l'espace numérique et être responsable de ses impacts, de ses effets et de ses conséquences ? En tant que cadre de valeurs et de principes, au travers de ses propositions et de ses thèmes soigneusement réfléchis, la Déclaration sur la justice numérique féministe propose un agenda et un cadre de référence suffisamment larges pour la riche diversité des communautés féministes à travers le Sud global.

Propositions pour une articulation féministe transnationale

“Les pools de données agrégées ne sont, ni le fief privé des collecteurs/agrégateurs, ni une propriété privée destinée à l'enrichissement individuel. En tant que savoir social issu de la collectivité, le Big Data doit être régi comme un bien commun, afin d'assurer des bénéfices équitables pour tous”

(FDJD, 2023)

Comment construire des réseaux féministes transnationaux avec une perspective du Sud sur les questions de justice numérique ? Un premier pas important a été fait : la création du groupe de travail sur la justice numérique féministe et sa puissante déclaration.

L'étape suivante consiste à diffuser la déclaration à tous les collectifs féministes, à créer des espaces pour débattre et approfondir les propositions du manifeste et à concevoir des stratégies pour la lutte mondiale pour la justice numérique. En ce sens, il nous appartient maintenant de traduire les exigences de la Déclaration dans les politiques publiques et les lois nationales et régionales, de partager les aspirations de la Déclaration, avec le grand public, et d'affronter les titans toujours plus puissants de l'économie numérique.

L'ambition de South Feminist Futures est celle d'une collaboration féministe collective Sud-Sud, dans le but d'envisager des alternatives féministes justes. Face à un scénario complexe et menaçant d'une "digitalité qui a mal tourné", South Feminist Futures célèbre l'existence de la Déclaration sur la justice numérique féministe comme un jalon dans la construction d'un avenir numérique antiraciste, anti-extractiviste, anticapitaliste, anticolonial et émancipateur. La lutte continue ! 🌱

Notes

1- Pour plus d'informations à ce sujet, voir : [Cyberfeminist index](#), [Internet in female code](#) and [Decolonising and depatriarchalising technologies](#).

Bibliographie

Groupe de travail sur la justice numérique féministe, Dawn & It for Change (2023). La Déclaration sur la justice numérique féministe (*The Declaration of Feminist Digital Justice*). [\[en ligne\]](#)

Natansonh, G. (2013). Internet in female code. La Crujia. [\[en ligne\]](#)

Quijano, P. R. (2022). Decolonising and depatriarchalising technologies. [\[en ligne\]](#)

South Feminist Futures Festival (2020) Feminisms on the Web. South Feminist Futures [\[en ligne\]](#)

Zafra, R. (2017) Carta Blanca a Remedios Zafra : Arte, redes y (ciber)feminismos. [\[en ligne\]](#)



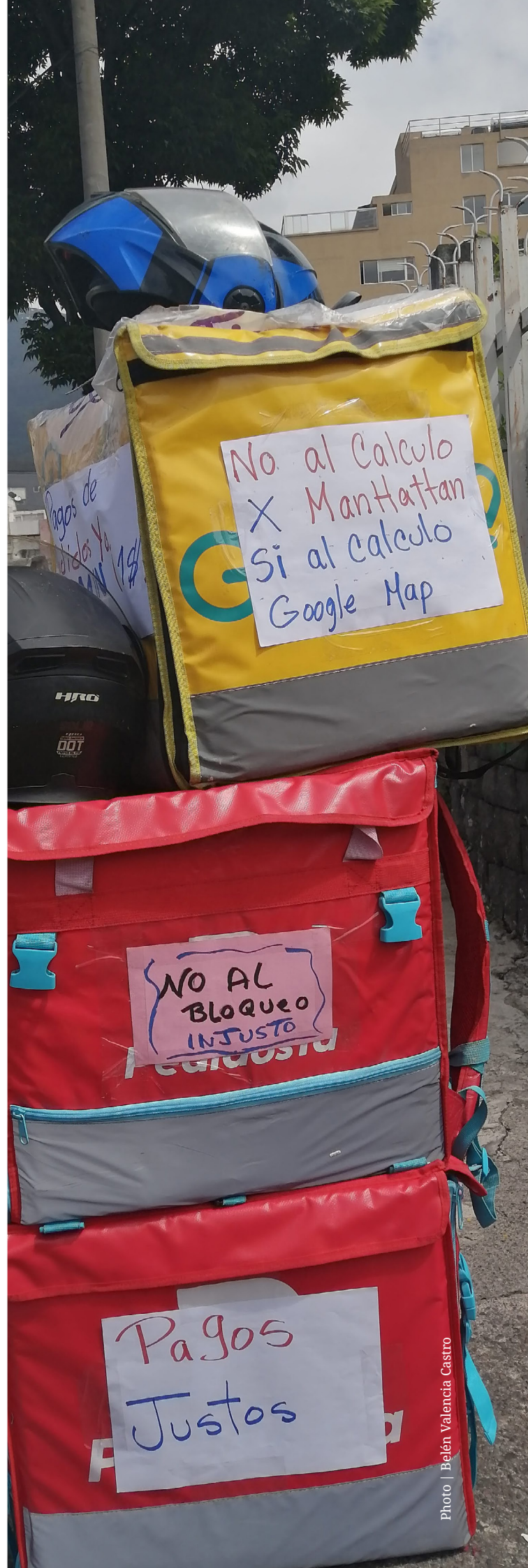
Agustina Calcagno

Agustina Calcagno est une praticienne de l'action féministe pour le changement social et la justice climatique et fait partie du mouvement féministe argentin. Elle est chargée du projet de base de connaissances à South Feminist Futures. Depuis plus de dix ans, elle travaille sur des projets sociaux dans les domaines de la technologie, de l'environnement et du genre, en particulier avec des mouvements sociaux, des réseaux, des ONGs et des communautés du Sud. Elle est également politologue et est titulaire d'un master en stratégies et technologies pour le développement.



L'ÉQUATEUR NEOLIBÉRAL: La précarité et l'exploitation des travailleurs des plateformes

*par Belén Valencia Castro et
Alejandra Santillana Ortiz*



↑

L'Équateur est un pays andin, situé en Amérique du Sud, dont l'histoire est similaire à celle des autres pays d'Abya Yala. La division internationale du travail depuis l'époque coloniale a fait en sorte que nos pays, y compris l'Équateur, doivent extraire des matières premières et générer des revenus extractifs pour assurer le fonctionnement des États et la fourniture de services à la population, renforçant ainsi leur énorme dépendance à l'égard du Nord et des marchés internationaux. Les gouvernements oligarchiques et bourgeois, ainsi que l'organisation de l'économie, l'investissement social et les alliances qu'ils ont établies, depuis un siècle et demi, illustrent le caractère rentier du pays. Cela signifie, par exemple, que l'extraction pétrolière de ces cinquante dernières années a été soutenue par une énorme quantité de travail précaire et surexploité, effectué par des paysans, des populations noires et indigènes, par des femmes non rémunérées et par des hommes et des femmes issus des couches populaires et des classes moyennes qui ne bénéficient pas des droits du travail, de la sécurité sociale, de l'accès à l'éducation, du droit au repos, ni ou d'autres dispositions.

En outre, les gouvernements néolibéraux de l'Équateur se sont appuyés sur les exportations de produits financiers et de produits primaires qui ont conditionné une grande partie des ressources publiques au paiement de la dette extérieure, supervisée par les organisations multilatérales. Cela a conduit à un appauvrissement généralisé, à une aggravation des inégalités et à une plus grande dépendance à l'égard des revenus de l'industrie extractive. En 2021, le banquier Guillermo Lasso remportait les élections présidentielles et mettait en place un programme néolibéral plus agressif, qui a détérioré les conditions de travail de la classe ouvrière, notamment des jeunes et des couches populaires racialisés, de la paysannerie, des femmes et des identités de genre féminisées, ainsi que des personnes âgées, par le biais de la flexibilité du travail, des licenciements massifs, d'emplois précaires

et du retrait de l'État des systèmes de soins. Son programme faisait également avancer les projets miniers et pétroliers et introduisait plus ouvertement des agissements étrangers en Équateur : le crime organisé, les groupes de trafiquants de drogue, les tueurs à gages et les ventes d'armes, ainsi que l'instauration de la violence comme forme territoriale qui menace la vie des populations, en particulier celle des Noirs, des pauvres et des défenseurs de la nature.

C'est dans ce contexte que la réforme agressive du travail *de facto* promue par le gouvernement, en accord avec les groupes d'affaires, a conduit à une exacerbation de la précarité et de l'exploitation de larges pans de la société équatorienne, comme la vague de migrants, principalement vénézuéliens, soumis aux règles du marché du travail équatorien. En 2018, un nouveau modèle d'entreprise faisait son apparition dans les principales villes de l'Équateur, celui des plateformes de livraison numériques, qui, avec les applications, semblaient offrir des emplois invitant la population à devenir des "collaborateurs". Dans le même temps, un grand nombre de Vénézuéliens arrivaient dans le pays et constituaient la main-d'œuvre principale de ce modèle d'entreprise qui offrait un moyen de subvenir à leurs besoins, à de nombreuses personnes sans accès à l'emploi.

Les entreprises transnationales, connues sous le nom de "startups", qui possèdent les applications, étaient créées entre 2009 et 2015. Ces entreprises, dans une logique néolibérale, soutiennent que le travail effectué par le biais des applications est une affaire personnelle



Photo | Belén Valencia Castro

et que la personne qui effectue les livraisons est “autonome”, se dissociant ainsi de toute relation qui permettrait aux travailleurs d’avoir accès aux droits du travail. Les applications imposent les horaires, les itinéraires et toutes les conditions d’exécution du travail ; elles évaluent la performance des travailleurs par le biais de notes attribuées par l’application, par les clients et par les entreprises partenaires, et les utilisent pour noter et classer les travailleurs. Si les livreurs ne se conforment pas à leurs jugements, ils sont désactivés et leurs comptes sont bloqués.

En Équateur, le travail de livraison est masculinisé ; les femmes ne représentent que huit pour cent des travailleurs (Carrión 2022)¹. Elles sont exposées à des horaires de travail épuisants de plus de seize heures par jour, car elles cumulent à la fois le travail sur la plateforme et les tâches domestiques. Comme les femmes sont connectées en permanence à l’internet, elles se partagent entre le travail de livraison de produits et les activités de soins. C’est, par exemple, conduire dans la ville, surveiller les devoirs des enfants, faire la cuisine, expliquer comment utiliser la machine à laver, accepter une nouvelle commande, etc., car elles sont exposées à de multiples processus de précarité, de vie, de temps et de travail. Alors que la plateforme déshumanise leur corps en robotisant² leur travail et les relations sociales qui s’établissent par son intermédiaire³, c’est ce travail de soins qui rétablit définitivement leur humanité.

Alors que la plateforme déshumanise leurs corps en robotisant leur travail et les relations sociales qui s’y nouent, c’est le travail de soins qui restaure durablement leur humanité.

Face à ces précarités multiples, ce sont, en Équateur, les travailleuses migrantes des plateformes qui, bien que minoritaires, dirigent l’organisation des travailleurs et ont construit le Front équatorien des travailleurs des plateformes numériques (Frenapp), qui a participé aux grèves nationales et transnationales organisées par les travailleurs des plateformes numériques du monde entier. 🌟

Notes

1- Carrión, Diego. 2022. *Situation pré et postpandémique des livreurs des plateformes*. Observatoire du travail et de la pensée critique, Université centrale de l'Équateur.

2- Nous faisons référence à la déshumanisation, parce que, dans la recherche menée par Belén Valencia, les travailleuses affirment que leurs stratégies pour maintenir ce type de travail sont "d'arrêter de boire de l'eau pour ne pas uriner" parce qu'elles n'ont pas de toilettes, ni d'endroits pour se reposer pendant leur journée de travail et de ne pas manger parce que les heures d'alimentation sont les heures de travail les plus intenses, témoignant d'un processus d'effacement des limites biologiques du corps.

3- Les Apps construisent non seulement des logiques de contrôle et de discipline des travailleurs par les entreprises mais aussi par les clients. Puisque c'est le client ou la cliente qui initie et complète la transaction, il/elle contrôle l'itinéraire, le temps et le mouvement du travailleur ; ceci a approfondi les relations de classe antagonistes et, dans ce cas, étant donné que la majorité de la population active est constituée de migrants, a accru la xénophobie au sein de la population locale.




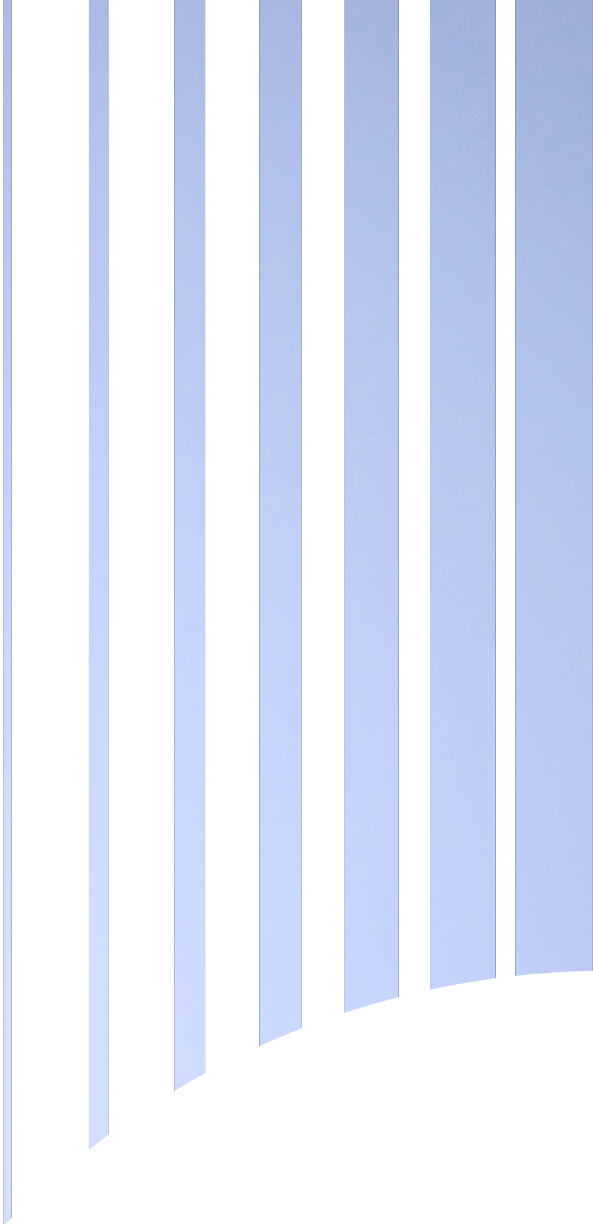
**Belén
Valencia
Castro**

Belén Valencia Castro est lesbienne et transféministe. Elle est sociologue et chercheuse à l'Institut d'études équatoriennes et à l'Observatoire du changement rural. Elle est titulaire d'une maîtrise en Sciences sociales avec une spécialisation en Genre et développement de la Faculté latino-américaine des sciences sociales, basée en Équateur (FLACSO). Elle fait partie de l'Assemblée transféministe des femmes et des personnes non conformes au genre de Quito et du groupe de féministes It for Change et DAWN de Global South on Digital Justice. Depuis 2019, elle mène des recherches sur le travail des plateformes de livraison en Équateur et dans la région. Ses axes de recherche sont le travail dans l'économie numérique, la migration sud-sud, l'économie féministe et le capitalisme de plateforme.



**Alejandra
Santillana
Ortiz**

Alejandra Santillana Ortiz est une sociologue féministe de gauche, antiraciste ; elle est chercheuse à l'Institut d'études équatoriennes et à l'Observatoire du changement rural, et conférencière à l'université andine Simón Bolívar. Elle est membre des groupes de travail "Études critiques sur le développement rural et le genre" et du "Réseau féminismes et mémoire en Amérique latine et dans les Caraïbes" de CLACSO. Elle est également membre de Ruda Colectiva Feminista (Collectif féministe Ruda), de l'Asamblea Transfeminista de Mujeres y Disidencias (Assemblée transféministe des femmes et des personnes non conformes au genre), de Feministas del Abya Yala (Féministes de l'Abya Yala), de la Confluencia Feminista del Foro Social Mundial de Economías Transformadoras (Confluence féministe du Forum social mondial des économies transformatrices), du Global South Feminist Group on Digital Justice, de Gender Economic and Ecological Justice de DAWN et de la Cátedra Libre Virginia (Conférence libre Virginia Bolten). Ses recherches portent sur les secteurs populaires organisés, les féminismes et les marxismes, et l'économie féministe. Elle prépare actuellement un doctorat en études latino-américaines sur la gauche équatorienne à l'UNAM.



**INTERSECTIONS
ENTRE JUSTICE
ÉCOLOGIQUE
ET JUSTICE
NUMÉRIQUE**

par Claire Slatter

↑

Ma contribution¹ à cette session² sur l'infrastructure des données et la justice climatique porte sur les intersections entre la justice écologique et la justice numérique. Je souhaite aborder le sujet, en examinant les impacts humains et environnementaux de l'économie numérique dominante à croissance rapide et de son infrastructure de données, ainsi que du projet d'industrie expérimentale de l'exploitation minière des fonds marins, qui devrait voir le jour, en 2025, dans les eaux internationales et être poursuivi sur trente ans. Je soulignerai les similitudes et les liens entre ces deux industries basées sur la science et la technologie, leurs impacts environnementaux, leur empreinte carbone et d'autres implications, ainsi que les efforts de plaidoyer pour la justice dans chacune d'entre elles.

Il existe des liens entre l'industrie de la technologie numérique non réglementée, en particulier son infrastructure de données en constante expansion et ses avancées technologiques fulgurantes, y compris, plus récemment, l'apprentissage automatique (*Machine Learning* - ML) et l'intelligence artificielle (IA), et l'industrie minière expérimentale réglementée et des fonds marins, qui soumettra la dernière frontière de la planète à trente ans de destruction intensive, avec, ironiquement, pour objectif, obtenir des métaux pour une transition verte. L'économie numérique, l'extraction et la fourniture de données collectées sans consentement trouve un parallèle dans l'extraction et la fourniture planifiées de métaux dans les fonds marins de l'océan Pacifique, sans licence sociale. L'industrie de la technologie numérique et l'industrie minière des grands fonds marins prétendent, toutes deux, avoir le potentiel d'améliorer les résultats du développement et de s'attaquer au problème du changement climatique. Les deux industries sont extractives et axées sur le profit, mais elles prétendent avant tout pouvoir transformer et offrir des opportunités équitables d'améliorer les perspectives des populations. Les deux industries sont confrontées à des défis éthiques et ont engagé les citoyens concernés dans des efforts de plaidoyer collaboratifs pour garantir la justice numérique et la justice écologique.

Économie numérique et transformation sociale

La révolution numérique a certainement transformé la vie des gens dans le monde, mais ce n'est pas de manière égale et pas de manière positive nécessairement. La fracture numérique s'est peut-être réduite, mais elle continue de laisser de côté un nombre important de citoyens à travers le monde, en particulier les plus pauvres, les plus marginalisés et exclus. L'internet offre un accès équitable à la connaissance et à l'information, ainsi que la possibilité d'un apprentissage indépendant à tous ceux qui peuvent s'offrir un appareil numérique et accéder à des données et à une connectivité fiable. Les plateformes de médias sociaux offrent partout aux citoyens, qui disposent d'un appareil et d'une connectivité, un accès au monde extérieur pour entrer en contact avec leur famille, leurs amis et leurs communautés virtuelles, partager des nouvelles, exprimer des opinions politiques, collaborer à la recherche, s'organiser sur des sujets de préoccupation régionaux et mondiaux, s'informer sur les catastrophes naturelles, les crises politiques et humanitaires et les violations des droits humains, et pour se rassembler, au niveau international, afin de demander justice pour les communautés touchées. Mais il serait naïf de s'extasier sur les merveilles de notre monde numérisé, sans reconnaître d'un œil critique ce qui se passe réellement en termes de contrôle des technologies numériques et voir les reconfigurations économiques, sociales et politiques qui ont eu lieu, ainsi que leurs conséquences et implications. La plupart d'entre nous sommes conscientes des nombreux inconvénients et risques de notre monde numérisé, notamment des nouvelles vulnérabilités auxquelles nous sommes confrontés du fait de notre exposition à la cybercriminalité, du piratage de nos comptes bancaires personnels, de nos courriels et de nos informations personnelles, de l'usurpation d'identité, du fait d'être induit en erreur par les "fake news", la désinformation et les influenceurs politiques et sociaux dangereux, du harcèlement moral et sexuel en ligne et de la surveillance numérique qui donne aux gouvernements répressifs les moyens de traquer et de tuer les opposants.

L'empreinte environnementale de l'économie numérique

Les principaux impacts environnementaux de l'économie numérique proviennent des infrastructures de données. Les centres de données, qui se sont développés de manière exponentielle avec la progression de la révolution numérique, continueront à se développer, car la production de données nécessitant des capacités de stockage et de transmission est infinie. Les sociétés de logiciels telles que Google, Facebook, Microsoft, Amazon et Yahoo possèdent certains des plus grands centres de données au monde et

sont “le moteur de la croissance globale des TIC dans leur ensemble, infrastructures et appareils compris” (Matyjaszek, 2021).

Les centres de données ont besoin d'énormes quantités d'énergie pour faire fonctionner un large éventail de composants, notamment des serveurs, des unités de stockage et des équipements de réseau, ainsi que l'infrastructure sous-jacente qui soutient ces systèmes. En 2019, les centres de données consommaient trois pour cent de l'énergie mondiale ce qui représentait environ 2 % des émissions de gaz à effet de serre fournissant la même empreinte carbone que l'industrie aéronautique (Trueman, 2019).

Ils consomment également d'importantes quantités d'eau pour les processus de refroidissement afin d'éviter la surchauffe des serveurs et pour la production d'électricité. Selon Google, “un centre de données Google consomme environ 450 000 gallons d'eau par jour” (Hölze, 2022). Dans les régions des États-Unis frappées par la sécheresse, les communautés commencent à s'opposer à la prolifération des centres de données des Big Tech qui “engloutissent l'électricité et l'eau tout en créant relativement peu d'emplois” (Solon 2021). La perte de biodiversité dans les terres défrichées pour construire de centres de données est également préoccupante d'un point de vue écologique.

L'empreinte mondiale des appareils numériques devrait atteindre quatorze pour cent d'ici 2040 (Matyjaszek, 2021). La production et la livraison de smartphones y contribuent largement. L'obsolescence programmée des appareils numériques et l'évolution continue des capacités et des fonctionnalités des smartphones, qui offrent de nouvelles caractéristiques et l'accès à de nouvelles applications, ainsi que les recommandations des fabricants de smartphones de remplacer l'appareil, tous les deux ans, entraînent une surproduction et une surconsommation dans ce secteur. Il en résulte des mégatonnes d'ordinateurs et d'appareils numériques non recyclés et mis au rebut. En 2019, selon les Nations Unies, le monde a produit 53,6 millions de tonnes métriques de déchets électroniques (Forti, Baldé et al, 2020).

La controverse sur l'exploitation minière des grands fonds marins

Cela nous amène à l'intersection avec la deuxième industrie extractive, l'exploitation minière des grands fonds marins. La production de smartphones et d'autres appareils numériques, tels que les iPads, les tablettes et les ordinateurs portables, nécessite des métaux tels que le nickel, le cobalt et le manganèse. Ces métaux se trouvent dans des

nodules polymétalliques situés dans la zone des grands fonds marins dans les eaux internationales, sous la juridiction de l’Autorité internationale des fonds marins (ISA), l’organisme intergouvernemental établi sous l’égide de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) (Allen 2020 ; Milliken 2016). Les États membres de l’ISA doivent encore finaliser les règles et réglementations en matière d’exploitation minière. Les jeunes entreprises de capital-risque qui s’efforcent d’ouvrir la voie à l’exploitation minière des grands fonds marins estiment que les métaux qu’elles prévoient d’en extraire auront un débouché garanti dans l’industrie des véhicules électriques et des smartphones. L’approvisionnement en métaux provenant des grands fonds marins, par les fabricants de téléphones portables et d’autres appareils numériques, pourrait causer des dommages environnementaux irréversibles, y compris des “extinctions épiques” (Heffernan 2019 ;

En effet, les grands fonds marins ont été décrits à juste titre comme “la dernière région sauvage de la planète”. C’est la région de la planète que nous connaissons le moins, mais nous savons aujourd’hui qu’elle regorge de vie.

2023), la déstabilisation ultime du système climatique en perturbant la fonction de recyclage et de séquestration du carbone des océans, de même que le stockage des hydrates de méthane dans les sédiments des grands fonds marins. Google et Samsung, ainsi que les constructeurs automobiles Volvo et BMW, se sont engagés à ne pas s’approvisionner en minéraux provenant de ces grands fonds, à ne pas utiliser des ressources minérales en provenance de leurs chaînes d’approvisionnement et à ne pas financer d’activités minières en eaux profondes” (van Halm, 2022). Mais d’autres entreprises n’ont pas pris de tels engagements et leur silence suggère un intérêt complice pour cette industrie controversée.

L'exploitation minière des grands fonds marins est très contestée, en raison des risques énormes qu'elle fait peser sur l'écologie et les écosystèmes des grands fonds, la biodiversité et la vie marine, ainsi que sur les systèmes océaniques, le système climatique et la sécurité alimentaire de l'humanité. Ceux qui cherchent à tirer un profit substantiel de l'exploitation des ressources minérales - dont la valeur est estimée à des milliers de milliards de dollars - affirment, en toute duplicité, que les minéraux des grands fonds marins sont nécessaires à une transition écologique mondiale pour l'abandon des combustibles fossiles, que l'exploitation minière des fonds marins est moins nocive pour l'environnement que l'exploitation terrestre, que les grands fonds marins sont un désert sans vie et que les avantages monétaires pour les petits États insulaires pauvres en ressources qui parrainent des sociétés d'exploitation des fonds marins pour obtenir des contrats d'exploitation de l'ISA leur donneront une meilleure chance d'obtenir des résultats en matière de développement.

Ces arguments sont fallacieux, car le recyclage des métaux des batteries est déjà en cours et devrait monter en flèche dans les trente prochaines années (Skidmore 2021) ; c'est une bonne nouvelle pour les personnes qui militent en faveur d'un moratoire ou d'une interdiction de l'exploitation minière des grands fonds marins (Meier 2021). Grâce aux recherches méticuleuses menées par les scientifiques marins dans les universités, les instituts de recherche et les organisations de protection de l'environnement et de la nature, nous en savons beaucoup plus sur la biodiversité des grands fonds et des fonds marins, ainsi que sur les milliers d'espèces qui restent à découvrir, y compris des microbes d'une valeur inestimable. En effet, les grands fonds marins ont été, à juste titre, décrits comme "la dernière région sauvage de la planète". C'est la région de la planète que nous connaissons le moins, mais nous savons aujourd'hui qu'elle regorge de vie.

L'exploitation des grands fonds marins pourrait être catastrophique pour les systèmes océaniques et climatiques, la vie marine et la biodiversité. Elle menace également les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des personnes qui dépendent de la générosité des océans, comme les habitants des États insulaires du Pacifique, car les panaches de sédiments générés par l'extraction du minerai sur le plancher océanique et les eaux usées et les sédiments rejetés dans l'océan se disperseront dans de vastes zones océaniques. L'argument du développement avancé par les entreprises qui défendent l'exploitation minière des grands fonds marins est également vide, car les partenariats prédateurs entre les sociétés minières et les petits États insulaires en développement qui les parrainent leur rapporteront peu d'argent et les accableront de risques et de responsabilités (Sloan, 2019).

La décision de commencer l'exploitation minière en eaux profondes ne peut être laissée aux États. Il faudrait se demander s'il est vraiment judicieux d'autoriser l'exploitation minière expérimentale à grande échelle dans les grands fonds marins, à une époque de crises planétaires interdépendantes. Quelle que soit la rigueur des règles d'exploitation minière adoptées par l'ISA, elles ne peuvent pas protéger contre des dommages irréversibles. Une fois ouverte, la porte de l'exploitation des grands fonds marins ne se refermera plus, et la biodiversité des grands fonds marins, une fois perdue, sera impossible à récupérer. Au sein du mouvement croissant des organisations de citoyens contre l'exploitation minière en eaux profondes, des voix se font entendre en faveur d'une révision de la CNUDM et d'une reconceptualisation du rôle de l'ISA comme étant un rôle de conservation plutôt que d'exploitation, un rôle adapté aux réalités de notre époque.

La justice écologique exige que nous utilisions tous les moyens dont nous disposons pour défendre la nature et mettre un terme à cette industrie destructrice et axée sur le profit, ainsi qu'aux flibustiers du capital-risque qui en sont les instigateurs. Sur le front de la justice numérique, le plaidoyer se poursuit en faveur de la réglementation de l'industrie numérique, de la souveraineté des données et de l'arrêt de la privatisation (ou du vol) des données et des profits tirés du commerce des données. Les militantes féministes de l'espace numérique ont lancé une déclaration sur la justice numérique féministe, lors de la 68e session de la de la condition de la femme. Élaborée grâce à la collaboration entre trente-six universitaires et activistes féministes du monde entier, la Déclaration cherche à établir un nouveau pacte numérique qui soit juste du point de vue du genre et qui se penche sur l'exclusion et l'exploitation intersectionnelles sur la plateforme publique, sur l'État-providence numérique et sur l'économie des données et de l'IA. La Déclaration peut être consultée sur le site web IT for Change. 🍌

Notes

1- Nous remercions Sala Welelakeba et Florencia Partenio pour leur aide dans l'élaboration de cet article.

2- Cet article faisait partie de la présentation à "Beyond the Cloud : Data Infrastructure and Climate Justice (session virtuelle), 21 septembre, Sommet de la science à l'AGNU78, 12-29 septembre 2023.

Bibliographie

Allen, L. (2020). How Your Smartphone May Be Destroying the Deep Ocean - and Its Valuable Microbes, Forbes, 23 février 2020. [\[en ligne\]](#)

Forti, V., Baldé, C. P., Kuehr, R., and Bel, G. (2020). The Global E-Waste Monitor 2020: Quantities, flows, and the circular economy potential. [\[PDF\]](#) (en anglais)

Heffernan, O. (2019). Seabed mining is coming — bringing mineral riches and fears of epic extinctions, *Nature* 571, 465-468. doi: <https://doi.org/10.1038/d41586-019-02242-y> 24 juillet 2019 (Correction 16 août 2019) [\[en ligne\]](#)

Heffernan, O. (2023). Deep-Sea Mining Could Begin Soon, Regulated or Not: Mining the seafloor could boost global production of clean energy technology—and destroy the ocean in the process. [\[en ligne\]](#)

Hölze, U. (2022). Our commitment to climate conscious data center cooling. [\[en ligne\]](#)

International Energy Agency, Data Centres and Data Transmission Networks. [\[en ligne\]](#)

Just Net Coalition and IT for Change, A Digital New Deal: Visions of Justice in a Post-Covid World [\[PDF\]](#) (en anglais).

Matyjaszek, H. (2021). The Energy Impact of Mobile Phones, *Energy Live News*, 3 juin 2021. [\[en ligne\]](#)

Meier, L. (2021). Instead of mining the deep sea let's recycle our electronic waste UN TODAY 1st June 2021 [\[en ligne\]](#)

Milliken, G. (2016). Mining For Smartphone Metals Could Kill Rare and Beautiful Deep-Sea Creatures (L'exploitation minière des métaux des smartphones pourrait tuer des créatures rares et magnifiques des profondeurs marines), *Motherboard Tech by Vice*, 24 décembre 2016 [\[en ligne\]](#)

Science & Tech Spotlight : Deep-Sea Mining, GAO-22-105507 Publié : 15 décembre 2021. Diffusé publiquement : 15 décembre 2021 [\[PDF\]](#) (en anglais).

Skidmore, Z. (2021). 2022 predictions: recycling of battery metals set to boom, *Mining Technology*. [\[en ligne\]](#)

Solon, O. (2021). Drought-stricken communities push back against data centers [\[en ligne\]](#)

The Declaration of Feminist Digital Justice, March 2023. [\[PDF\]](#)

Trueman, C. (2017). Why data centres are the new frontier in the fight against climate change. [\[en ligne\]](#)

Van Halm, I. (2022). Stumbling towards the last frontier: greater hesitancy for deep-sea mining, *Mining Technology*. [\[en ligne\]](#)



Claire Slatter

Claire Slatter, originaire des îles Fidji, est membre du comité exécutif et membre fondateur du réseau DAWN. Elle est une chercheuse féministe ayant une expérience dans l'activisme antinucléaire, anticolonial, féministe, syndical et de justice sociale. Elle est titulaire d'une maîtrise de l'Université nationale australienne (Australian National University) et d'un doctorat de Massey University. Elle a enseigné les sciences politiques à l'Université du Pacifique Sud, pendant plus de vingt ans. Claire a été consultante auprès de plusieurs agences internationales de développement, dont l'UNIFEM (aujourd'hui UN Women), le PNUD, l'OMS, Oxfam Nouvelle-Zélande, la Commission juridique de Nouvelle-Zélande et l'Agence internationale pour le développement de la femme (IWDA) sur les questions de genre, le développement, les réformes néolibérales, l'inégalité et les droits économiques des femmes.



↑

**TECHNOLOGIE
ET ÉCONOMIES
NUMÉRIQUES :**
Rapport collectif de
l'axe #numérique
du 8^{ème} Congrès de
l'économie féministe





Photo | Sergi Panizo

↑

Le 8^{ème} Congrès de l'économie féministe¹ s'est tenu pour la première fois à Barcelone, du 16 au 18 mars 2023; il s'inscrit dans la continuité d'une riche trajectoire passée. Les éditions précédentes² ont eu lieu à Bilbao (2005), Saragosse (2007), Baeza (2009), Carmona (2013), Vic (2015), Valence (2019) et, une nouvelle fois, à Bilbao(2021). Un séminaire-atelier s'est déroulé, en 2011, et une conférence sur l'économie féministe à Madrid, en 2017. Au printemps 2022, trois séminaires ont été organisés avant la 8^{ème} édition du Congrès. En outre, l'équipe d'organisation a créé des **archives** en ligne, afin de retrouver la mémoire des congrès précédents et de documenter l'ensemble du parcours.

La 8^{ème} édition du Congrès (2023) a été la première, avec une participation en présentiel, après la pandémie de COVID-19 et l'expansion de la numérisation qui en a découlé. Le thème central tournait autour de la numérisation de l'économie et de la vie. Le slogan était #Feminist #Digital #Economy, comme une invitation à devenir un point de rencontre pour les nombreuses combinaisons autour de la transformation économique, des approches féministes et de la numérisation, favorisant ainsi le débat, la convergence et la cocreation entre des approches et des trajectoires diverses et plurielles.

La 8^{ème} édition du congrès a rassemblé plus de 500 personnes, associant la participation en présentiel et la participation virtuelle. À l'instar de l'édition précédente, qui s'est déroulée essentiellement en ligne, en raison des restrictions liées à la pandémie, cette édition a maintenu la possibilité de participer virtuellement, afin de faciliter l'accès à ceux qui ne peuvent pas être présents, ainsi que de participer et de nouer des liens avec d'autres pays, en particulier d'Amérique latine (Abya Yala).

La 8^{ème} édition a accueilli des participantes de plus de 50 pays, stimulés par le lancement à Barcelone, du réseau paneuropéen de l'action COST **P-WILL**, qui se concentre sur les approches féministes intersectionnelles de l'économie des plateformes numériques. Le réseau de villes de *Trenzando Cuidados* et le *Microrred de Presupuestos y Fiscalidad con Perspectiva de Género* se sont également réunis parallèlement au congrès, en même temps que d'autres initiatives.

L'événement a eu lieu à **Nau Bostik**, un endroit chargé de symbolisme, situé dans un ancien entrepôt industriel de la banlieue de Barcelone, transformé en centre social et espace d'expérimentation culturelle, grâce à la mobilisation des citoyens. Le congrès a adopté un **code de conduite** (en espagnol) visant à garantir que l'événement soit un espace sûr, exempt d'attitudes sexistes, racistes, classistes, LGBTIphobes ou capacitistes. En outre, le Congrès a mis à disposition une garderie gratuite et un espace d'allaitement.

Le présent article reprend le rapport collectif³ de l'axe #digital "Technologie et économies numériques", l'un des sept axes thématiques du Congrès.

Repenser la numérisation de l'économie et la "révolution numérique" à partir de la théorie et de la pratique féministes

L'environnement numérique reste, aujourd'hui, un espace hostile pour les corps et les individus qui ne se conforment pas au canon ou à la norme. Le rapport de cet axe est structuré en trois parties. Tout d'abord, nous discuterons du point commun que l'on retrouve dans toutes les analyses des inégalités sur Internet ; ensuite, nous expliquerons certaines de leurs manifestations ; et enfin, nous conclurons par une bouffée d'espoir, en indiquant les résistances organisées qui luttent contre ces discriminations systémiques et affrontent les structures de pouvoir qui permettent à l'internet d'être un espace dangereux.

Cette atmosphère hostile qui imprègne le monde numérique trouve son origine dans la prophétie de l'autoreprésentation. Tout ce qui échappe à l'analogique a été créé par et pour un collectif spécifique. Le collectif auquel appartiennent les hommes blancs, cis hétéro, de classe socio-économique élevée et du Nord global, représente la totalité de l'humanité dans le monde numérique et façonne simultanément cet environnement, de sorte que leur expérience et leur existence soient généralisées pour tous. En d'autres termes, ce sont eux qui créent, changent, pensent et éditent, tout en étant ceux qui sont représentés dans cet environnement. Par cette prophétie de l'autoreprésentation, les valeurs et les dynamiques du patriarcat, du capitalisme et du colonialisme sont reproduites sur l'Internet.

Les technologies numériques, en particulier l'internet, sont confrontées à un défi systémique. Ce problème structurel se matérialise par différents écarts. Il est nécessaire de comprendre qu'aujourd'hui, la technologie numérique est un autre acteur qui perpétue les inégalités, la violence numérique sexuelle et la discrimination. Nous avons décidé de mettre l'accent sur deux écarts qui nous semblent pertinentes. La fracture numérique fait référence aux différences d'utilisation, de représentation et d'accès aux technologies. Qui a les moyens d'y accéder ? Pourquoi ? Existe-t-il un modèle non seulement de représentation, mais aussi de barrières à l'entrée dans le monde numérique ? Quelles sont les différences entre les pays ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles on a tenté de répondre ou, du moins, d'explorer au cours des journées du Congrès.

Cette fracture numérique élargit le fossé salarial. Non seulement, il existe une différence salariale significative entre les emplois, qui requièrent une connaissance des TIC, ou d'autres outils liés à l'Internet et ceux qui n'en requièrent pas, mais le monde numérique, majoritairement peuplé d'un certain type de profil masculin, accroît l'écart salarial. Ce n'est pas seulement que les femmes sont moins bien payées pour faire le même travail que les hommes, ou qu'il y a d'autres axes d'oppression qui génèrent plus d'inégalités salariales, c'est aussi que le monde numérique, hostile au non-normatif, pousse et accroît l'effet d'écart. Ces deux exemples d'écarts nous permettent de comprendre comment un problème systémique d'autoreprésentation se matérialise dans l'environnement numérique.

Comme nous l'avons vu, on reproduit, sur Internet, les mêmes violences et inégalités que dans le monde analogique. Pour changer ce problème structurel, il est nécessaire d'appréhender les piliers de l'Internet, dans une perspective novatrice. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous interroger sur les différentes discriminations et tenter de les combattre ; nous devons aussi remettre en question la structure, en tant que telle, afin de faire de l'internet et du monde numérique un espace sûr et équitable. Pour faire face à ces lacunes et comprendre ce que nous pouvons faire, nous aimerions parler des résistances numériques qui ont été créées.

Qu'il s'agisse de l'élaboration de protocoles sur le genre et la diversité, de plans d'égalité, de serveurs féministes ou de cadres théoriques qui répondent à la nécessité de combler les lacunes dans le domaine numérique, nous avons débattu des ressources et des outils dont nous disposons. Ces outils nous permettent, également, de nous informer sur le type d'activisme à mettre en œuvre et sur ce qui nous est bénéfique, par exemple l'activisme en matière de données s'oppose au techno-optimisme et au techno-déterminisme, en fournissant des analyses qualitatives et quantitatives de la représentation et de l'utilisation d'Internet.

Nous devons garantir un type différent de gouvernance de l'internet, utiliser l'activisme des données, pour rendre visibles les communautés marginalisées et les réseaux de femmes du Sud global. L'activisme féministe sert ainsi à reconnaître les identités dissidentes dans l'environnement numérique.

À partir de l'axe numérique, un autre type d'Internet est préconisé - l'Internet féministe, animé par la technologie libre, la connaissance libre, le bien commun et les biens communs numériques ; un Internet capable de contrecarrer le biais masculin des algorithmes et d'inclure les voix de toutes les femmes et des communautés discriminées au sein même de la construction technologique.

Nous avons imaginé ce à quoi nous aimerions que ressemble un Internet sûr. Il s'agirait d'un outil d'intégration doté d'une responsabilité publique et communautaire. Il n'a pas été seulement question d'imaginer des futurs possibles, mais aussi d'apprendre à assumer la responsabilité que nous avons tous de garantir, de transformer notre consommation et de générer des alternatives dans le domaine numérique. L'esprit qui prévaut, derrière tout ce que nous avons discuté et appris pendant le congrès, est la nécessité de se réapproprier les technologies, de comprendre que les politiques ne sont pas neutres et d'inclure toutes les perspectives nécessaires pour changer notre façon de voir les choses. À l'opposé du capitalisme de plateforme, nous imaginons un coopérativisme de plateforme. Au pluriel : PlatformESS, avec ESS à la fin, pour Économie Sociale et Solidaire. Au fond, il s'agit d'un Internet qui reconnaît les identités dissidentes.



Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire d'insister sur la nécessité d'intégrer une perspective durable dans cette résistance. Face à la crise sociale et sanitaire en cours, le monde numérique doit s'efforcer de promouvoir des alternatives qui placent la vie, les personnes, les droits humains numériques et le féminisme au centre. C'est la seule alternative pour plaider pour un Internet équitable. Lors de ce 8ème Congrès de l'économie féministe, un axe numérique a été, pour la première fois, inclus. Il s'agit de la première coexistence du monde non analogique avec d'autres axes de différentes perspectives féministes. C'est précisément pour cette raison qu'il s'est avéré nécessaire de relier critiques et propositions des féminismes numériques à d'autres approches de l'économie féministe, ainsi que d'engager un dialogue et de repenser, de manière critique, les liens entre les biens communs numériques, reproductifs et naturels. 🌱

Notes

1- Le rapport est rédigé collectivement, sous licence Creative Common CC BY-SA 4.0.

2- Les éditions précédentes du Congrès peuvent être consultées ici : <https://congresoekonomiafeminista.org/ediciones-antteriores/>

3- Le rapport collectif complet peut être consulté ici : <https://congresoekonomiafeminista.org/download/report-viii-congress-of-feminist-economy/>



VIIIème Congrès de l'économie féministe

Le 8ème Congrès de l'économie féministe s'est tenu à Barcelone du 16 au 18 mars 2023 ; il s'inscrit dans la continuité d'une riche trajectoire passée. Cette édition a été facilitée par le groupe de recherche-action **Dimmons** (spécialisé dans l'analyse de l'économie des plateformes et des modèles alternatifs de digitalisation féministe et de biens communs numériques), dans le cadre de **la Chaire UOC de Barcelone** en économie numérique, une initiative conjointe de l'Universitat Oberta de Catalunya (UOC) et de la ville de Barcelone. Le congrès était doté **d'un comité académique international et d'un comité d'acteurs socio-économiques locaux** qui ont contribué à la conception du programme, à l'organisation et à la mobilisation pour le congrès, ainsi que des **équipes de coordination** pour les sept axes et leurs rapporteurs.



**UN
ALGORITHME
PEUT-IL ÊTRE
SEXISTE ?
*Genre et AI***

*par Saswati Chatterjee
et Barsha Chakraborty*

Artificial Intelligence is taki L'intelligence artificielle envahit le monde ng over the World

↑

Pas littéralement, pas comme nous l'avions imaginé dans les films - dramatique, robotique et autocratique - mais d'une manière qui, avec le recul, est tout à fait logique.

Votre téléphone portable est équipé d'un Siri, d'un Cortana ou d'un Google Assistant. Votre maison a une Alexa. Il y a un ChatGPT dans votre navigateur.

Bientôt, il y aura peut-être une IA à la Cour suprême. Les images que vous avez vues en ligne ont peut-être été réalisées par des IA, créées uniquement à l'aide d'instructions transmises par un curseur clignotant.

L'IA semble être devenue un élément incontournable de nos vies. Plus dangereux, elle apporte avec elle les préjugés, les stéréotypes et les lacunes qui existent dans la société, mais qui ne sont que peu ou pas du tout contrôlés.

Par exemple, il a été constaté qu'un logiciel **français de reconnaissance faciale** commettait dix fois plus **d'erreurs** avec les visages des femmes noires qu'avec ceux de femmes ou d'hommes blancs. Il ne s'agit pas d'un cas isolé : dans tous les cas, il a été constaté que les systèmes de reconnaissance faciale font des erreurs, lorsqu'ils sont confrontés **à des couleurs de peau plus foncées**, ce qui a souvent des conséquences catastrophiques.

Ce phénomène ne se limite pas à la couleur de la peau. Les IA se trompent aussi souvent sur le sexe, considérant les photos de femmes comme étant **plus osées** que celles des hommes, et les algorithmes fixent **des limites de crédit plus basses** pour les femmes que pour les hommes.

Un algorithme peut-il être sexiste ou raciste ? Une IA peut-elle être bigote ? Quel est le problème ?

L'IA a fait l'objet de nombreuses définitions au fil des ans, mais, par souci de clarté, utilisons **celle d'IBM**, l'une des plus anciennes et des plus grandes entreprises technologiques du monde : Dans sa forme la plus simple, l'intelligence artificielle est un domaine qui combine l'informatique et des ensembles de données robustes, afin de permettre la résolution de problèmes”.

Reformulons les questions précédentes : les ensembles de données peuvent-ils être sexistes ou racistes ? Un ensemble de données peut-il être bigote ? Est-ce là le problème ?

La réponse est probablement oui, et bien plus encore.

Il faut parler du genre dans l'IA

Lorsque nous tapons une question dans ChatGPT ou que nous posons une question à Siri ou à Alexa, la réponse a beau avoir l'air humaine (et elle a été conçue dans ce but), elle est, en fin de compte, extraite d'un ensemble de données. C'est la base de l'apprentissage automatique, un système dans lequel les machines et l'IA se **concentrent** sur “l'utilisation de données et d'algorithmes pour imiter la manière dont les humains apprennent, en améliorant progressivement sa précision”.

Il convient donc de noter que la “précision” visée par l'apprentissage automatique peut être manipulée par des moyens humains. Par exemple, il a été constaté que **le ChatGPT pouvait être manipulé** pour dire des choses comme “seuls les hommes blancs ou asiatiques feraient de bons scientifiques”. Un autre utilisateur a également constaté qu'il était facile de faire écrire au robot des paroles sexistes pour une chanson.

Selon Melanie Mitchell (**comme indiqué à Bloomberg**), une professeure qui étudie l'IA, les bots comme ChatGPT s'appuient sur “des associations statistiques massives entre les mots et les phrases” et, lorsqu'ils génèrent un nouveau langage, “ils s'appuient sur ces associations pour générer le langage, qui peut lui-même être biaisé de manière raciste, sexiste ou autre”.

Les Assistants vocaux

Les assistants vocaux constituent l'un des aspects les plus visibles de l'IA. Tous les smartphones disposent d'un assistant intégré, qu'il s'agisse de Siri ou de l'assistant Google. Presque inévitablement, ces assistants sont reconnaissables à leurs voix féminines douces et bien modulées. Les voix féminines restent la valeur par défaut de la plupart des assistants vocaux, bien que certains d'entre eux, comme Siri, offrent des voix masculines en option. Dans certains cas, comme celui d'Alexa, le nom est également genré. D'autres, comme Cortana de Microsoft, tirent leur nom de personnages féminins, comme l'IA Cortana dans les célèbres jeux Halo de Microsoft.

Mais la question demeure : pourquoi utilise-t-on des voix féminines ?

L'une des raisons semble être, à première vue, une question de commodité. Les femmes sont depuis longtemps la voix de nombreuses tâches "opérationnelles", telles que les annonces de trains ou les opérations téléphoniques, et les entreprises disposent de plus d'échantillons de voix féminines que masculines, bien que cela change petit à petit. À l'examen, on s'aperçoit qu'il s'agit là aussi d'un biais. Est-ce simplement parce qu'il est plus facile d'enfermer les femmes dans le rôle de l'assistante docile et discrète, à l'image des secrétaires et des assistantes autrefois présentes dans les bureaux ? Exceptionnellement, en 2021, Apple a supprimé la voix féminine par défaut pour Siri, en proposant quatre options différentes à la place.

Plus, important encore, qu'est-ce que cela signifie pour les personnes qui utilisent des assistants vocaux ? L'étude "I'd blush if I could" (Je rougirais si je pouvais) de L'UNESCO,

À l'examen, on s'aperçoit qu'il s'agit là aussi d'un biais. Est-ce simplement parce qu'il est plus facile d'enfermer les femmes dans le rôle de l'assistante servile et discrète, à l'image des secrétaires et des assistantes autrefois présentes dans les bureaux ?

qui montre que les voix féminines dans l'IA favorisent les préjugés sexistes, a basé son titre sur la réponse textuelle de Siri à une insulte sexiste.

Il ne s'agit pas simplement d'ajouter une autre voix par défaut ou de modifier les modèles de discours. Les équipes d'ingénieurs à l'origine de logiciels, tels que Siri, Alexa et même ChatGPT, sont très **majoritairement composées d'hommes**. Lorsqu'ils créent un assistant numérique, s'ils l'ont conçu, par défaut, comme une femme docile et omniprésente, disponible en appuyant sur un bouton, cela est révélateur de l'objectif de l'assistant, de la manière dont il doit être perçu et de l'impact qu'il a sur l'utilisateur.

Quelle est la prochaine étape?

Il n'est pas surprenant que les IA fassent preuve de partialité et de sectarisme.

Le problème réside dans l'absence de contrôle et de responsabilité. À mesure que les IA deviennent plus sophistiquées, il devient de plus en plus difficile de réglementer le type de contenu qu'elles créent, comme les deepfakes, qui sont des manipulations photographiques complexes difficiles à distinguer des images réelles. Les **deepfakes** ont été utilisés pour créer **des photographies pornographiques non consensuelles** de femmes et de nombreux sites pornographiques sur l'internet hébergent ce contenu.

Qui peut être tenu responsable de cette situation ? Quels sont les contrôles de sécurité ? Existe-t-il un organisme central de régulation ?

Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre. En l'absence de réglementation centrale, il incombe à chaque organisation qui crée un outil d'IA de s'autoréguler, sans aucun contrôle de ses décisions. Même dans les cas d'autorégulation, les mesures prises par les organisations le sont, en grande partie, en réponse à des réactions négatives et consistent davantage à mettre en place un filtre de contenu qu'à s'attaquer aux préjugés inhérents à la base de données.

En fin de compte, les consommateurs d'outils d'IA sont aussi des points de données, non seulement pour l'IA en question, mais aussi pour les entreprises qui en sont à l'origine. Dans cette optique, qu'attendent-elles des consommateurs et en quoi cela changera-t-il la façon dont nous percevons le monde qui nous entoure ?

Le monde sera très différent selon la réponse que nous apporterons à cette question. 🌟



**Barsha
Chakraborty**

Barsha Chakraborty est la directrice adjointe du programme et des partenariats numériques chez Breakthrough Trust. Barsha est une professionnelle du développement, spécialisée dans les droits des femmes au sein d'organisations internationales axées sur les campagnes, les politiques, le plaidoyer et la communication en faveur d'un changement de comportement social. Elle a travaillé sur les questions liées aux exclusions structurelles, à la violence, à la réduction des risques de catastrophes et aux droits numériques. Elle a commencé son parcours dans le secteur du développement, en travaillant avec le Safai Karmachari Andolan : une campagne contre la fouille manuelle, puis, avec ActionAid ; elle a eu l'occasion de travailler avec diverses organisations intersectionnelles de base parmi les communautés les plus marginalisées. Elle travaille actuellement à Breakthrough Trust, où elle dirige des programmes et des partenariats dans le domaine des médias numériques ; elle y est responsable du genre et de la technologie, ainsi que de la communication en faveur d'un changement de comportement social pour lutter contre la violence fondée sur le genre.



**Saswati
Chatterjee**

Saswati Chatterjee est la directrice adjointe de l'Engagement numérique chez Breakthrough Trust. Saswati travaille dans l'espace médiatique dans le secteur du développement, depuis plus de cinq ans. Féministe, elle porte un vif intérêt à la fiction spéculative et s'intéresse à la question de savoir comment les normes de genre et l'action sociale pour le changement s'allieront aux changements technologiques dans le futur.



**POURQUOILE
CSW RESTE
UN ESPACE
D'ENGAGEMENT
IMPORTANT
POUR LES
FÉMINISTES**

par Cai Yiping

Du 6 au 17 mars 2023, la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme (CSW67) s'est tenue à New York, sous l'égide des Nations unies. Des représentants des États membres, des entités de l'ONU et des ONG ont participé à cet événement. Après trois ans d'interruption due à la pandémie de COVID-19, qui a empêché la tenue de réunions en présentiel de la CSW¹, les participantes se sont engagées avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme dans cet espace politique critique², en dépit de leurs différences en matière de priorités et d'agenda politique. Pour les groupes féministes et les défenseuses des droits des femmes et de l'égalité des sexes, tels que DAWN, la CSW reste l'un des lieux les plus importants pour le plaidoyer politique, le réseautage et la construction de mouvements. Entre-temps, il faut reconnaître que la géopolitique mondiale actuelle, la polarisation des États membres sur les questions liées à l'égalité des sexes et aux droits des femmes, ainsi que les relations de pouvoir inégales et les dynamiques de pouvoir compliquées parmi et entre les États membres, les ONG et d'autres secteurs ont rendu cet engagement extrêmement difficile, voire frustrant, parfois.

La CSW, un espace légitime pour la défense des intérêts des ONG

Créée en 1946, sous l'égide du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), la CSW est le principal organe intergouvernemental mondial exclusivement consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes³. Elle offre également, aux ONG et aux organisations de la société civile, un espace participatif légitime, puisque l'article 71 de la Charte des Nations unies stipule que "Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence"⁴. En avril 2022, 6 110 ONG bénéficiaient du statut consultatif actif auprès de l'ECOSOC⁵, dont de nombreuses organisations féministes et de défense des droits humains. Néanmoins, les ONG accréditées présentes à la CSW ne partagent pas toutes les mêmes positions sur les droits des femmes et l'égalité des sexes. De même, il existe de profondes divergences entre les États membres, par exemple, sur les questions de santé et de droits sexuels et reproductifs (SRHR), les diverses formes de famille, et la souveraineté sur l'universalité des droits humains, entre autres. En outre, de nombreuses ONG de base et plusieurs activistes du Sud ont accès à la CSW en s'affiliant à des ONG accréditées par l'ECOSOC et en apportant leur point de vue et leur expérience de terrain au débat politique mondial ; ceci permet au mouvement féministe transnational de rester vigoureux, alors que les environnements politiques locaux et nationaux perdent de leur vitalité à une époque de montée de l'autoritarisme et de l'antidémocratie dans le monde entier.

La CSW en tant qu'institution normative

↑

Plus important encore, les résultats et les recommandations, convenus lors de chaque session de la CSW, qui traitent des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 et les questions émergentes qui affectent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, sont transmises à l'ECOSOC, pour que les États membres en assurent le suivi, ainsi que pour permettre aux organisations de la société civile et aux groupes de défense des droits de la femme de collaborer avec les États ou de surveiller la mise en œuvre des conclusions convenues. En d'autres termes, la CSW est le forum où sont établies les normes au niveau de la gouvernance mondiale ; son impact dépasse largement les deux semaines de l'événement. Par exemple, le thème principal de la CSW67 était " Innovation, changement technologique et éducation à l'ère numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles". C'est la première fois que la technologie numérique, l'intelligence artificielle, les algorithmes et leur rôle par rapport à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ont fait l'objet d'un débat approfondi lors de la CSW. Cette discussion stimule les débats et offre la possibilité d'améliorer l'égalité d'accès, la participation et la protection des femmes et des filles dans les espaces numériques , de lutter contre la discrimination contre les femmes et les filles, sous toutes ses formes, exacerbée par l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes, et d'éliminer la fracture numérique entre les sexes⁶. Comme nous le savons, les plateformes de gouvernance multilatérale, telles que la CSW de l'ONU, sont trop cruciales pour être ignorées par les défenseuses des droits des femmes et les féministes. Il n'a jamais été facile de naviguer dans cet espace, en raison des tensions géopolitiques accrues, de



la polarisation des politiques de genre et de la politisation de certains termes tels que transfert technologique, droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), souveraineté, famille et même genre et droits. En plus de ces défis, les féministes du Sud global doivent surmonter les contraintes financières pour faire valoir leurs perspectives uniques, leurs expériences de terrain et leurs analyses stimulantes qui donnent à réfléchir et pour dire directement la vérité et demander des comptes à ceux qui sont au pouvoir. Alors que le multilatéralisme est attaqué et que les engagements progressistes pris lors du Forum sur l'égalité entre les générations (2020) et du Sommet de Nairobi (2019) sont bafoués ou délégitimés, les féministes se sont rassemblées à la CSW67, pour démontrer leur détermination inébranlable à faire progresser les droits humains des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. 🌟

Notes

1- C'est la première fois que la CSW se tient en présentiel depuis 2019. En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020, 2021 et 2023, la CSW s'est tenue en ligne ou de manière hybride, ce qui a rendu la participation des ONG extrêmement difficile, en particulier pour les ONG du Sud.

2- Il y a 205 événements parallèles organisés dans les locaux de l'ONU et 700 événements parallèles d'ONG en dehors de l'ONU.

3- <https://www.unwomen.org/en/csw>

4- Charte des Nations Unies, 1945.

5- <https://csonet.org/index.php?menu=14>

6- Voir les conclusions concertées de la CSW67 (E/CN.6/2023/L.3)



Cai Yiping

Cai Yiping est originaire de Chine et, en tant que membre du comité exécutif, elle codirige l'équipe d'analyse thématique sur la santé et les droits sexuels et reproductifs de DAWN, aux côtés de Vanita Mukherjee. Militante féministe, elle est activement engagée dans les mouvements de femmes en Chine et dans le monde. Elle a été chercheuse associée à l'Institut d'études féminines en Chine (2006-2008) et journaliste au journal China Women's News (1995-2005), où elle a beaucoup écrit sur la question des droits humains des femmes. Elle a été membre du groupe consultatif de la société Asie-Pacifique d'ONU Femmes, de 2013 à 2016, et est conseillère du Mécanisme d'engagement régional Asie-Pacifique qui a été établi, en mai 2014.



CSW 67 DANS LE CONTEXTE MONDIAL DÉBATS, PROGRÈS ET DÉFIS

*par María Alicia Gutiérrez
et Josefina Sabaté*

Chaque année, au mois de mars, la diversité des couleurs, des langues et des tenues vestimentaires se multiplie dans la ville de New York, accentuant ainsi son caractère cosmopolite. Pendant deux semaines, la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations unies (CSW), le principal organe intergouvernemental dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, se déroule au siège des Nations unies.

Cette année, lors de sa 67e session, les représentants des États membres de l'ONU, ainsi que des milliers de femmes et de personnes non conformes aux normes de genre représentant la société civile, se sont réunis dans la Big Apple, pour aborder les questions liées aux conditions sociales, politiques et économiques des femmes et de diverses personnes. Cet événement, d'une grande importance pour la prise de décision au niveau mondial, est un moment clé, car les résolutions adoptées deviendront le langage adopté dans les politiques régionales et nationales. FUSA AC, par l'intermédiaire de l'Alliance des organisations de la société civile pour le respect des accords internationaux en Argentine, participe activement depuis plusieurs années, non seulement à l'ONU elle-même, mais aussi à l'ensemble du processus de plaidoyer et d'action politique qui précède l'événement.

Après une longue pandémie, il s'agissait du premier événement en présentiel, depuis 2019. Au vu des progrès technologiques qui se sont développés, à la suite du confinement mis en place lors de la pandémie de COVID-19, il a été organisé de manière hybride pour assurer la participation la plus large possible. Malgré cela, un sentiment d'engagement renouvelé s'est dégagé, car de nombreuses organisations sociales ont pu se rassembler, se rencontrer, discuter et se mobiliser à nouveau, en personne. La session a accueilli un nombre record de 8 000 participantes, malgré les contraintes mentionnées à plusieurs reprises, tant lors d'événements parallèles qu'officiels, contraintes liées aux coûts élevés du voyage et de l'hébergement et aux difficultés à obtenir des visas.

Thèmes et stratégies opérationnelles

Dans le contexte de la croissance exponentielle de l'utilisation des technologies ces dernières années, le thème principal de cette session a été "Innovation et changement technologique, et éducation à l'ère numérique pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles". C'était un thème nouveau et stimulant, qui n'avait jamais été abordé auparavant et pour lequel il était difficile de prédire les points de désaccord, en raison de l'absence d'un langage commun.

Lors de ces rencontres, de longues heures ont été consacrées à de multiples événements, panels et conférences organisés conjointement par les États et les organisations de la société civile, au cours desquels le langage à utiliser dans le document final a été discuté. Lors des sessions préparatoires, des documents de travail ont été rédigés ; des consultations d'experts ont été organisées sur le sujet en question.

Cette année, les négociations ont été menées par l'ambassadeur d'Argentine auprès des Nations unies et son équipe. Notamment, pour la première fois, le facilitateur et ONU Femmes ont décidé d'entamer les négociations avec des paragraphes "fermés" contenant des termes déjà convenus, afin que les délégations puissent se concentrer sur les normes relatives à la nouvelle question. Cette approche n'a pas été bien accueillie par de nombreux États membres négociateurs et a ouvert la voie à une recherche de consensus particulièrement ardue. À plusieurs reprises, certains États ont même tenté de reconsidérer ces paragraphes, ce qui a encore retardé le débat. Parmi d'autres facteurs, les négociations sur les conclusions du texte se sont prolongées jusqu'aux premières heures du matin, après le dernier jour officiel de la conférence, malgré le travail considérable effectué avant la session.

Les interventions

Le service de plaidoyer de FUSA AC, en collaboration avec FOS Feminista, a participé à cette CSW en tant que membre de la délégation officielle argentine, aux côtés d'autres organisations de la société civile travaillant sur diverses questions : droits humains, enfants, genre, peuples indigènes, santé, droits sexuels et reproductifs, diversité et communauté LGBTQ+, services publics, entre autres.

Le 8 mars, nous sommes intervenues, lors de l'événement officiel parallèle intitulé "Débloquer l'avenir de l'égalité des sexes et de la santé et des droits sexuels et reproductifs grâce à la technologie", où nous avons parlé de l'expérience de la télémédecine et des solutions technologiques auxquelles nous avons recours à FUSA, pour élargir l'accès à l'avortement autogéré.

Nous avons également participé à des réunions du Caucus des droits des femmes, une alliance d'organisations non gouvernementales et féministes, qui s'attaque aux défis croissants de la participation de la société civile à la Commission de la condition de la femme et à d'autres espaces de l'ONU, en mettant l'accent sur la participation du Sud.

La CSW et la question de la santé et des droits sexuels et reproductifs

Les efforts des organisations féministes, en collaboration avec les pays alliés, se sont surtout concentrés sur l'importance de l'intégration des TIC dans l'éducation sexuelle à l'école, la santé et les droits sexuels et reproductifs et la visibilité de la violence sexiste, facilitée par les technologies, soit explicitement exprimée dans le texte final.

Bien que plusieurs de ces aspects aient fait l'objet d'un accord satisfaisant dans le document, la partie du texte portant sur les formes multiples et intersectionnelles de discrimination a été supprimée, celle sur la famille a été ajoutée et le paragraphe qui mentionnait spécifiquement l'éducation sexuelle complète (CSE) a été supprimé.

D'autres sujets importants abordés au cours de la session ont été : l'éducation numérique pour les filles, les adolescentes et les femmes adultes, afin de lutter contre les inégalités numériques et technologiques, le fossé numérique, la violence sexiste facilitée par la technologie et l'accès des filles et des femmes aux technologies numériques, en particulier dans les pays en développement.

Groupes d'opposition

Le contexte international complexe, marqué par une dérive croissante vers des politiques étatiques de droite, en particulier celles liées aux droits sexuels et reproductifs et à la diversité, et la polarisation croissante des espaces multilatéraux, a cristallisé de vives tensions sur des questions telles que le transfert de technologie, les formes multiples et croisées de discrimination, la souveraineté et la famille, et le Forum sur l'égalité des générations.

Dans le cas particulier de la CSW, des groupes conservateurs, tels que Family Watch International et le Center for Human Rights and the Family (C-Fam), alliés à divers pays comme le Guatemala, le Nigeria et le Saint-Siège, se sont efforcés de faire en sorte que des paragraphes spécifiques sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'orientation sexuelle et l'identité et l'expression de genre (SOGIE), y compris la terminologie telle que l'éducation sexuelle complète, soient supprimés et que leur propre langage soit

inséré. En outre, les personnes opposées aux droits ont directement harcelé les activistes, les panélistes et les autres participantes en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs, y compris la rapporteuse spéciale sur le droit à la santé physique et mentale.

Une grande partie du discours public tenu par ces groupes, au cours des semaines précédant, la CSW s'est concentrée sur des allégations d'exclusion et de réduction au silence, reprenant le langage de la marginalisation et de discrimination, avec une nette augmentation des allégations de victimisation à l'encontre de l'ONU, des agences de l'ONU et des ONG affiliées à la CSW. Tout indique que des efforts sont déployés pour délégitimer davantage l'ONU, pour donner la priorité à la souveraineté et aux "droits de la famille" par rapport à d'autres droits, et pour s'attaquer au genre, à la diversité, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, aux droits à l'avortement, et aux droits des LGBTTIQ+ et, en particulier, des personnes transgenres, qui progressent dans d'autres forums multilatéraux et régionaux.

Progrès et défis

↑ Comme dans d'autres événements de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA), les groupes conservateurs fondamentalistes anti-droits ont créé un terrain propice à une action politique forte impliquant les jeunes. Ceci est très pertinent, étant donné son impact aux niveaux régional et national sur le langage utilisé dans les politiques publiques et la législation. En revanche, on a également constaté la présence de groupes de jeunes activistes qui ont fait campagne, en personne et virtuellement, en faveur de la CSE et de son inclusion dans le document final.

À propos des conclusions, les organisations féministes et militantes sont satisfaites des références importantes à la santé sexuelle et reproductive, aux services de soins de santé, aux droits, aux informations numériques et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive. Cependant, bien qu'il y ait eu des tentatives de s'appuyer sur des normes relatives à la CSE, ces propositions ont finalement été écartées, en raison de l'impossibilité de parvenir à un consensus sur la nouvelle formulation suggérée.

Après ces réunions des organisations de la société civile de la CSW, le défi consiste à continuer d'analyser et de mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer internationales et des propositions pour l'inclusion de la CSE dans la législation internationale en tant que forme fondamentale d'éducation aux droits sexuels et de prévention des abus et de la violence fondée sur le genre.

Pour cette raison, il est important de souligner, une fois de plus, les difficultés à participer rencontrées par les organisations de la société civile. Nous considérons qu'il s'agit d'un

point fondamental, car elles jouent un rôle de représentation des communautés dans les différents domaines du débat politique et sont un outil essentiel pour la transmission d'informations et d'expériences et, surtout, dans la lutte pour l'obtention et la mise en œuvre des droits, en restant à l'écoute des États membres et en les incitant à respecter leurs engagements en matière de droits humains.

Enfin, nous pensons qu'il est important de sensibiliser l'ensemble de la société à l'importance et à la pertinence de la participation et de la rédaction de documents dans les forums mondiaux. On a tendance à penser, à tort, qu'ils n'ont pas véritablement d'impact, mais nous sommes d'avis que dans un monde globalement néolibéral, ils sont une étape clé pour débattre de la construction du sens et de la défense des droits humains, qui sont en permanence menacés. 🌞



**María Alicia
Gutiérrez**

María Alicia Gutiérrez est sociologue ; elle est la coordinatrice de la Division du Plaidoyer et d'Incidence Politique de la FUSA AC ; elle est professeure titulaire à la Faculté des Sciences sociales, UBA, chercheuse à l'Institut de l'Amérique latine et des Caraïbes (IEALC) et à la Faculté des Sciences sociales, UBA ; elle est maîtresse de conférences au premier, deuxième et troisième cycles dans diverses universités nationales et internationales ; elle est consultante pour le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO, l'OMS et d'autres organisations internationales. Elle a été la coordinatrice du Réseau de mémoire féministe du groupe de travail CLACSO en Amérique latine et les Caraïbes (2019-2021) ; elle est membre du groupe de travail du CLACSO sur le genre, l'(in)égalité et les droits en tension, et la directrice de projets de recherche et coordinatrice de projets de suivi social dans le système de santé publique en Argentine. Elle a donné des conférences dans diverses universités nationales et internationales et dans des espaces sociaux et culturels. Elle a publié des livres et des articles dans des revues nationales et internationales, entre autres.



**Josefina
Sabaté**


Josefina Sabaté est membre de la Division du Plaidoyer et d'Incidence politique de FUSA AC. Enseignante, éducatrice populaire et chercheuse, elle coordonne, avec des organisations sociales féministes, des projets sur le suivi social de la santé sexuelle et reproductive de la CSE et des campagnes de communication, ainsi que des projets de plaidoyer locaux, régionaux et internationaux. Elle fait partie de groupes de recherche sur les arts du spectacle et les corporalités. Depuis plus de dix ans, elle travaille dans la gestion de projets d'intégration sociale, culturelle et éducative dans des communautés autochtones et auprès des populations vulnérables, en particulier les enfants et les jeunes, au Mexique et en Argentine.



**DISCOURS
D'INCLUSION ET FORMES
D'INSTRUMENTALISATION
DES FEMMES AU
SERVICE DU
CAPITALISME
NUMÉRIQUE¹**

par Sofia Scasserra





Les progrès des nouvelles technologies ont modifié les modes de vie, au cours des dernières décennies. Le nouveau capitalisme numérique - également appelé capitalisme de surveillance (Zuboff, 2019) - fait entrer l'économie mondiale dans une nouvelle phase plus techno-productive et plus efficace où les industries traditionnelles sont absorbées et transformées pour survivre (Scasserra & Sai, 2020). Cette industrie fait, du discours féministe, une bannière dans de nombreux milieux et forums de discussion internationaux. La question suivante se pose : pourquoi cela est-il important ? La vérité est que l'industrie a, de plus en plus, besoin de travailleurs, pour programmer, corriger le code et générer les outils nécessaires pour convertir les données en informations ; ces informations en produits peuvent être vendus sur le marché.

Dans les discours sur le pouvoir des entreprises, une opération de pink washing de la transformation numérique a été mise en place pour montrer l'importance des questions de genre dans l'agenda technologique. Plusieurs questions se posent à cet égard, notamment celle de savoir si cet agenda n'est pas utilisé pour concentrer le pouvoir, selon un modèle d'accumulation capitaliste qui ne tient pas compte des femmes du Sud global. En d'autres termes, l'agenda féministe de l'IA doit-il suivre les paramètres de l'entreprise ? Cet article aborde ces questions en mettant l'accent sur les discours relatifs à l'inclusion des femmes et sur la manière dont le féminisme est instrumentalisé dans l'agenda de l'économie numérique.

Discours sur l'inclusion numérique des femmes

Ces dernières années, les questions de technologie et d'égalité entre les hommes et les femmes sont, de plus en plus, devenues des priorités pour les entreprises. Des programmes ont été lancés pour tenir compte des femmes dans la programmation, des slogans ont été conçus au sein des GAFAM² tels que "l'avenir est féminin"³, et d'innombrables événements ont vu le jour sur l'intersection de la technologie et du genre en tant que grand niveleur à l'ère numérique.

Se pourrait-il que le fait d'inclure les femmes dans la filière technologique et de les convaincre qu'il s'agit d'un métier d'avenir soit moins coûteux que de concevoir des politiques d'inclusion ?

Dans différents espaces multilatéraux et forums internationaux, on peut entendre des expressions telles que "la technologie est neutre du point de vue du genre et constitue donc un important facteur de nivellement". De telles phrases sont prononcées aux Nations unies et au sein d'autres organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour promouvoir l'agenda de négociation de l'économie numérique.

Cet intérêt croissant des grandes entreprises technologiques pour les questions d'égalité entre les femmes et les hommes rend nécessaire une mise en garde contre l'utilisation de l'agenda féministe, pour promouvoir les intérêts capitalistes des entreprises, un avertissement qui a déjà été lancé par divers mouvements sociaux et réseaux internationaux (TWN, 2017 ; ALWLD, 2018).

Dans ce sens, nous pouvons voir des initiatives telles que celle du G20 (2020), qui parle d'intégrer les femmes dans le commerce électronique pour promouvoir l'égalité des

sexes. Le choix de l'expression « commerce électronique » n'est pas fortuit. En effet, le nom choisi par l'OMC pour son programme, appelé 'Programme de négociation sur la déréglementation de l'économie numérique', afin de le faire passer pour une simple question commerciale qui n'a rien à voir avec les pratiques coloniales et extractivistes, cache ainsi un agenda qui cherche à générer plus de concentration numérique et d'inégalité sociale.

Opportunités d'emploi et inclusion numérique?

L'armée des travailleurs de la Silicon Valley est immense, mais pas suffisante. La publicité massive pour convaincre un plus grand nombre de personnes de poursuivre des carrières liées à la technologie est vraiment admirable. Se pourrait-il que le fait d'inclure les femmes dans la filière technologique et de les convaincre qu'il s'agit d'un métier d'avenir soit moins coûteux que de concevoir des politiques d'inclusion ? Dans ce scénario, le prétendu altruisme capitaliste consistant à embaucher, former et inclure des femmes ne répond peut-être pas à un véritable désir d'avoir une IA féministe, mais plutôt à un besoin de main-d'œuvre.

↑ Les entreprises peuvent instrumentaliser les discours féministes pour promouvoir leurs propres intérêts. Lors du Forum public de l'OMC (2019), la réunion ministérielle qui a lieu, tous les deux ans environ et pendant la semaine du commerce électronique de la CNUCED (2019), des événements ont été organisés pour souligner l'importance du commerce électronique pour les femmes. Ils ont fait valoir que la technologie représente une opportunité indispensable pour les femmes du Sud global, qui peuvent vendre et exporter leur artisanat, par le biais de plateformes en ligne. Dans ces régions, la grande majorité des gens utilisent ces plateformes pour vendre localement, sans capacité d'exportation, ce qui les limite à être de simples utilisateurs de la technologie, incapables de façonner une économie basée sur l'industrialisation numérique nationale.

Lever le voile sur l'agenda du commerce électronique

Une analyse détaillée de l'agenda de l'OMC permet d'identifier les formes d'instrumentalisation des femmes, dans le cadre des stratégies fonctionnelles de négociation du commerce électronique. Les implications de ses principaux articles sont discutées ci-dessous :

- L'article sur la libre circulation des données stipule qu'un gouvernement ne peut pas imposer de limites à la mobilité des données ou avoir accès aux données, une fois qu'elles sont stockées en dehors des frontières du pays.
- Cet article est essentiel, car les données, en tant que matière première de l'IA, peuvent être requises par les gouvernements pour la conception de politiques publiques ou d'outils de gestion des citoyens, afin d'améliorer la qualité des services publics.
- En ce qui concerne le stockage et le traitement des données, il est interdit, à un État, d'imposer des limitations à cet égard. Ceci est fondamental, car c'est là que l'on obtient la plus grande valeur ajoutée des données, en les stockant et en les transformant en informations qui peuvent être vendues.

Ces mesures peuvent bénéficier à certaines femmes du Nord, mais des millions de femmes du Sud sont de plus en plus mal payées avec des fractures numériques plus importantes.

- On propose un article sur la taxation zéro des transmissions électriques, ce qui limite fortement la capacité future des États à générer des revenus et à financer les services publics et les investissements en infrastructure.
- L'article sur la non-divulgence du code source et des algorithmes connexes vise à interdire tout audit des algorithmes à l'avenir (Smith, 2017). S'il est une chose que nous savons sur l'IA, c'est qu'elle est biaisée, que sa conception peut être défectueuse et qu'elle peut enfreindre des normes ou contrarier les droits fondamentaux, entre autres dangers.

- En ce qui concerne la protection des données personnelles, l'accord ne fixe pas de normes minimales obligatoires, mais il invite les pays à travailler, à rendre compte et à coopérer dans ce domaine. En d'autres termes, lorsqu'il s'agit de développement, ils limitent l'action de l'État, et lorsqu'il s'agit de protection de la vie privée, ils laissent faire.

Ce programme préconise la déréglementation des matières premières de l'IA, ce qui permet aux grandes entreprises de concentrer la production technologique. Ces mesures peuvent bénéficier à certaines femmes du Nord, mais des millions de femmes du Sud sont de plus en plus mal payées avec des fractures numériques plus importantes et peu d'accès à des services publics de qualité.

Considérations finales

L'utilisation du féminisme par le capitalisme numérique, pour faire avancer un modèle économique, est notoire. À l'évidence, la concentration des matières premières (les données), des profits par le non-paiement des impôts et du pouvoir par le maintien du secret algorithmique, ne peut que conduire à des sociétés plus inégalitaires et anti-démocratiques. En ce sens, il est crucial de travailler sur une IA impartiale basée sur des principes éthiques. En même temps, il est essentiel de revoir la superstructure normative supranationale en cours de négociation, afin qu'aucune limite ne soit imposée à la capacité de l'État d'intervenir dans la technologie au profit de la population. 🌟

Notes

1- Cet article présente les idées principales d'une version plus longue publiée dans le livre du réseau FAIR : Paola Ricaurte et Mariel Zasso (éds.) *Feminist Artificial Intelligence. Towards a Research Agenda for Latin America and the Caribbean*, San José, Cartago-Editorial Tecnológica de Costa Rica.

2- Il s'agit de grandes entreprises technologiques telles que Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

3- Pendant une période, Facebook distribuait des documents contenant ce slogan lors de différents événements.

Bibliographie

Ligue de justice algorithmique. (2016). *Unmasking AI Harms and Biases*. Consulté le 10 février 2022. [\[en ligne\]](#) ALWLD. (2018).

Communiqué de presse : Women's Rights Groups call on Governments to Reject WTO Declaration on « Women's Economic Empowerment » Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), novembre. Consulté le 11 février 2022. [\[en ligne\]](#)

Auguste, S. (2020). Género y acceso al financiamiento empresario en Argentina. Publications. Consulté le 10 février 2022. [\[PDF\]](#) (en anglais)

G20. (20 septembre 2020). Joint Statement on Women in International Trade Networks. Groupe de recherche du G20. Consulté le 9 février 2022. [\[PDF\]](#) (en anglais)

Scasserra, S., & Sai, L. F. (2020). La cuestión de los datos. Plusvalía de vida, bienes comunes y Estados inteligentes. Fondation Friedrich Ebert.

Smith, S. R. (2017). Some preliminary implications of WTO source code proposal. Introduction. Third World Network (TWN). Consulté le 10 février 2022. [\[PDF\]](#)

TWN. (2017). 'Pink washing' WTO with draft women's declaration ? Third World Network (TWN). Consulté le 10 mars 2023. [\[en ligne\]](#)

UNCTAD. (2019). eCommerce Week 2019 : From Digitalization to Development. UNCTAD. Consulté le 10 février 2023. [\[en ligne\]](#)

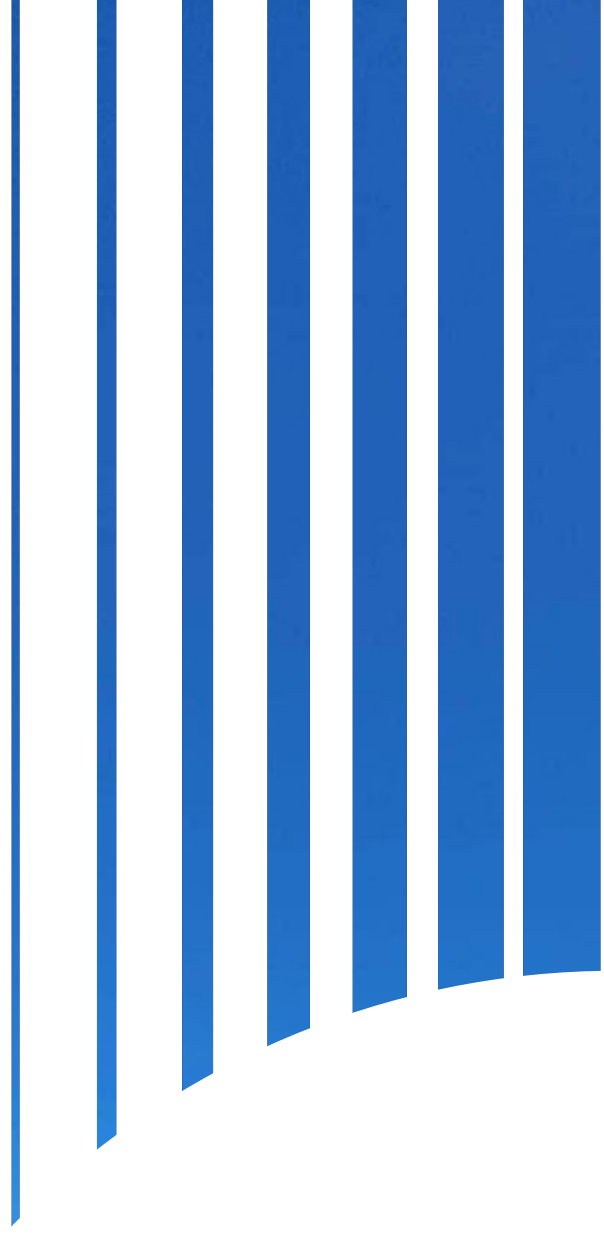
WTO (2019). WTO | Public Forum 2019 - "Trading Forward : Adapting to a Changing World". Organisation mondiale du commerce. Consulté le 10 février 2022. [\[en ligne\]](#)

Zuboff, S. (2019). The Age of Surveillance Capitalism : The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power. Profile Books.



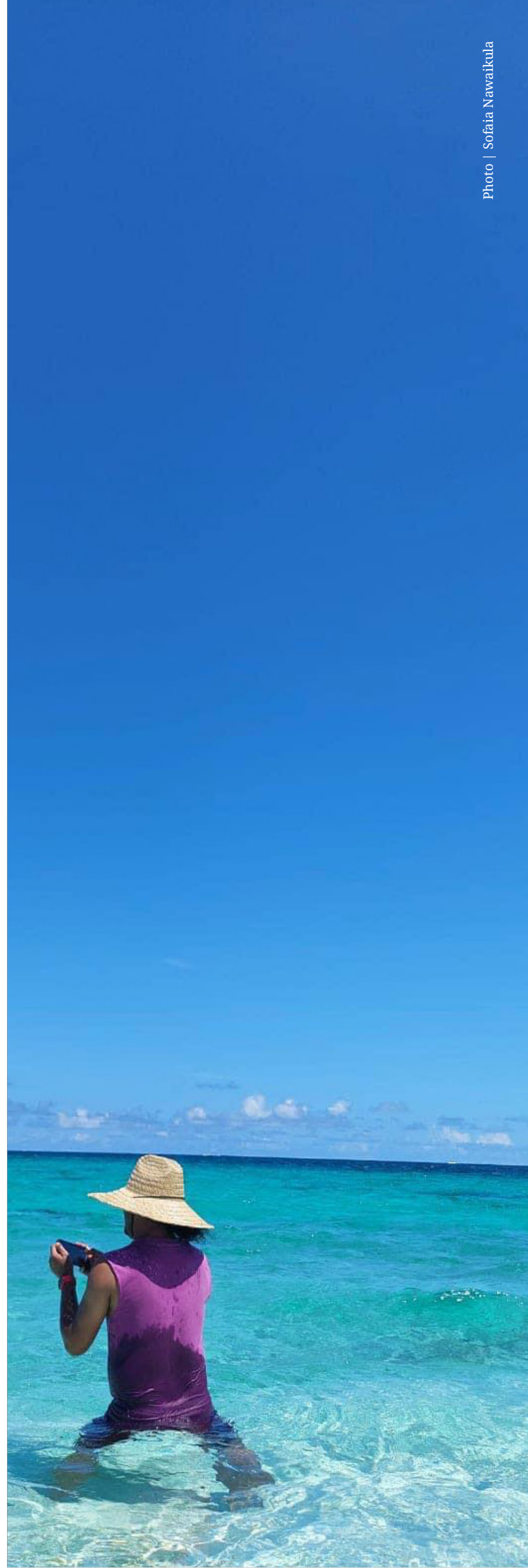
Sofia Scasserra

Sofia Scasserra est une économiste d'Argentine. Elle est chercheuse associée à l'Institut transnational (TNI) sur le commerce numérique et la société. Elle est la directrice de l'Observatoire des impacts sociaux de l'IA à l'Université nationale Tres de Febrero (UNTREF) et membre de l'Institut du monde du travail Julio Godio. Depuis de nombreuses années, elle conseille le mouvement syndical latino-américain sur des sujets liés à la numérisation, à l'avenir du travail et au commerce numérique.



**UNE STRATÉGIE
POUR ALLER OÙ ?**
*La stratégie régionale
du Pacifique en
matière de commerce
électronique et la
nécessité d'accorder
la priorité à la
souveraineté des
données*

par Adam Wolfenden



L'économie numérique est pleine de promesses. Cependant, dans le Pacifique, il existe encore des obstacles structurels majeurs à la connectivité des communautés, afin qu'elles puissent utiliser au mieux les technologies en ligne. Malgré cela, les principaux acteurs s'empressent de rédiger des règles juridiquement contraignantes pour l'économie numérique, cherchant à consolider leurs avantages et à exclure les autres, par le biais d'une série d'accords.

En 2021, la Stratégie régionale du Pacifique en matière de commerce électronique était lancée. Elle a été financée par le gouvernement australien et publiée par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS). Elle a visé à définir une vision pour un Pacifique numérique. Dans son allocution, le secrétaire général du PIFS a annoncé que cette stratégie était un véritable changement qui permettrait, aux pays insulaires du Pacifique, d'atteindre "des niveaux sans précédent de développement durable et inclusif dans un Pacifique Bleu post-COVID-19" (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2021).

Malgré cette évaluation hyperbolique, la stratégie comporte un certain nombre d'éléments problématiques qui pourraient saper la capacité des pays insulaires du Pacifique (PIP) à faire de l'économie numérique un outil de développement.

Le premier problème est une vision étroite qui considère que le "commerce électronique" ne sert qu'à faciliter les transactions en ligne. La stratégie elle-même propose une "vision d'une économie bleue transformatrice du Pacifique où toutes les entreprises et tous les consommateurs s'engagent activement dans le commerce électronique national et transfrontalier" (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2021). Cette compréhension et cette vision limitées ne parviennent pas à saisir la nature interconnectée et étendue de l'économie numérique dans d'innombrables facettes de nos vies, ce qui se traduit par un document qui, à son détriment, limite son attention à la facilitation du commerce (Kelsey, 2022).

Le deuxième point de la stratégie est la volonté d'établir des règles sur le commerce électronique par la négociation, la conclusion et la mise en œuvre d'accords de libre-échange. Elle décrit l'absence de contenu sur le commerce électronique dans le texte juridique de leurs accords de libre-échange comme un 'défi' auquel sont confrontés les PIP (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2021). À ce titre, il recommande un certain nombre d'activités liées au commerce, notamment l'adhésion des pays insulaires du Pacifique, membres de l'Organisation mondiale du commerce, à l'initiative de déclaration conjointe (IDC) lancée par le Japon, l'Australie et Singapour sur le commerce électronique, le financement de la formation des Pays insulaires du Pacifique (PIP) à la négociation de règles commerciales numériques et l'allocation de 1,2 million de dollars (USD) pour la négociation et la mise en œuvre d'un accord régional sur le commerce électronique. négociation et la mise en œuvre d'un accord régional sur le commerce électronique d'ici 2026 (ibid.).

Cette approche est problématique, mais elle reflète les intérêts des bailleurs de fonds australiens.

Le mouvement actuel en faveur de règles commerciales numériques, dans le cadre des accords de libre-échange, vise à ce que les règles soient d'abord établies pour servir les intérêts variés des pays dominants, à savoir l'UE, les États-Unis et la Chine (Kelsey, 2022).

L'un des éléments centraux de ce mouvement est de sécuriser l'accès à la ressource clé de l'économie numérique : les données. Bien qu'il y ait quelques différences, la demande principale est de pouvoir accéder aux données et d'assurer leur circulation transfrontalière. À l'OMC, cette question du flux de données est contestée sur deux fronts. Le premier concerne le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques, qui permettait de suspendre l'application des droits de douane aux produits transmis par voie électronique. Pour les pays en développement qui sont largement importateurs de ces produits, cela représente une perte importante de recettes tarifaires potentielles. Pour Fidji, ce manque à gagner s'élevait à 9 million de dollars, en 2020 (Banga, 2022).

La deuxième question relative au flux de données à l'OMC concerne l'IDC sur le commerce électronique. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il existe des différences dans les approches du commerce numérique et du flux de données entre les trois grands blocs (EU, Chine/Brésil et États-Unis/Australie/NZ et autres) ; celles-ci s'avèrent être un obstacle majeur à ces négociations (Gurumurthy, 2023). Il y a aussi le fait que ces négociations ne respectent pas non plus les mandats de l'OMC et suscitent des interrogations plus générales sur l'équité ; les acteurs les plus puissants établissent des négociations séparées pour rédiger leurs propres règles et auxquelles les autres se joignent ensuite (Kelsey, 2022).

La pression actuelle pour que les règles du commerce numérique soient incluses dans le très géopolitique Indo-Pacific Economic Framework (IPEF)- qui inclut l'Australie, la Nouvelle Zélande et Fidji - représente également une menace pour les îles du Pacifique qui déterminent leur propre stratégie numérique. Si l'IPEF est conclu avec des règles strictes en matière de commerce numérique, on peut supposer qu'elles constitueront la base de tout accord régional potentiel sur le commerce numérique.

La troisième préoccupation concernant la stratégie est son incapacité à adopter une vision plus globale du développement numérique qui soit centrée sur la réalité des îles du Pacifique. Frances Koya explique que les systèmes de connaissances autochtones ne s'intègrent pas parfaitement dans les structures de connaissances dominantes et que, lorsque les connaissances sont numérisées, cela crée des difficultés supplémentaires pour garantir que les détenteurs de connaissances conservent le contrôle et la souveraineté sur ces informations (Koya, 2023). Assurer aux populations autochtones un consentement libre, préalable et éclairé concernant les décisions relatives à leurs corpus de connaissances

collectives va à l'encontre de la tendance persistante à la libre circulation des données dans le monde.

Le Pacifique fait face à un effort coordonné visant à adopter une conception du commerce numérique soutenue par l'Australie et d'autres grands acteurs. La stratégie régionale du Pacifique en matière de commerce électronique, non seulement décrit la manière d'y parvenir, mais crée également un cadre qui permet au secteur privé et aux pays donateurs de garantir que cet objectif est atteint (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2021).

Cette stratégie ne respecte pas les principes établis dans d'autres accords régionaux, tels que le Cadre pour le régionalisme du Pacifique, qui place une vision holistique et la souveraineté en son centre (Kelsey 2022). Il est urgent que les îles du Pacifique reconsidèrent cette stratégie et définissent une approche holistique du commerce numérique, en tirant les leçons d'autres pays en développement et en construisant une stratégie régionale qui soutienne la souveraineté du Pacifique. Comme l'a récemment déclaré Anita Gurumurthy, directrice exécutive de IT for Change, "aujourd'hui, la souveraineté en matière de développement, le droit des peuples à l'autodétermination, repose sur la souveraineté des données" (Gurumurthy, 2023). ▲

Bibliographie

Banga, R. (2022). TO Moratorium on Customs Duties on Electronic Transmission How much tariff revenue have developing countries lost ? South Centre Research Paper No. 157, 3 juin 2022. [\[en ligne\]](#) Consulté le 4 septembre 2023.

Gurumurthy, A. (2023). Whose Digital Future ? Writing the Digital Rules in the Pacific, Pacific Network on Globalisation, [\[en ligne\]](#) Consulté le 4 septembre 2023.

Kelsey, J. (2022). Re-thinking the Pacific's E-commerce Strategy : Putting cooperation, digital sovereignty and development at the core, Pacific Network on Globalisation. [\[PDF\]](#) Consulté le 4 septembre 2023.

Koya, F. (2023). Whose Digital Future ? Writing the Digital Rules in the Pacific, Pacific Network on Globalisation. [\[en ligne\]](#) [consulté le 4 septembre 2023]

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. (2021). Pacific Regional E-commerce Strategy and Roadmap (Stratégie et feuille de route pour le commerce électronique dans la région du Pacifique). [\[en ligne\]](#) [consulté le 4 septembre 2023]



Adam Wolfenden

Adam Wolfenden est le co-coordonateur adjoint du Pacific Network on Globalisation (PANG), un réseau régional du Pacifique qui envisage un Pacifique où les droits des peuples à l'autodétermination, à l'autonomie et à l'autosuffisance sont reconnus et respectés. Adam travaille, depuis plus de 13 ans, dans le Pacifique où il assure le suivi des négociations de nombreux accords commerciaux régionaux et d'adhésion à l'OMC et lutte contre l'accaparement des ressources. Adam est diplômé en économie et a collaboré avec de nombreux groupes environnementaux et commerciaux en Australie.




**NAVIGUER DANS LE
PACTE NUMÉRIQUE
MONDIAL :
Coopération
numérique, lignes
de faille historiques
et agenda du
Sud global.**

par Amay Korjan



Photo | Muhammad-taha Ibrahim de Unsplash



Le Pacte numérique mondial (PNM) des Nations unies (UN Global Digital Compact - GDC)¹ est une proposition d'accord sur la gouvernance numérique mondiale, censé être un des principaux résultats du Sommet de l'avenir prévu pour 2024². Basé sur des consultations multipartites avec des gouvernements, des organes de l'ONU, des institutions du secteur privé et des organisations de la société civile, le Pacte numérique mondial vise à établir un ensemble de principes partagés au niveau multilatéral, pour assurer un "avenir numérique ouvert, libre, sûr et centré sur l'homme"³. Il entend couvrir une série de questions complexes liées à la politique numérique : garantir l'accès universel, éviter la fragmentation de l'internet, protéger les données personnelles sur le marché des services numériques, promouvoir un internet digne de confiance en veillant à ce que les plateformes rendent compte des contenus discriminatoires et trompeurs, mettre en œuvre une gouvernance de l'internet, des données et des technologies d'intelligence artificielle fondée sur les droits humains et investir dans les biens communs mondiaux du numérique et des données pour le développement durable⁴. Un processus consultatif d'approfondissements thématiques et de soumissions écrites est en cours depuis le début de l'année. Des négociations intergouvernementales sur le pacte se dérouleront, au cours du dernier trimestre de 2023 et des premier et deuxième trimestres de 2024, afin de permettre son adoption lors du Sommet de l'avenir.

Le consensus du Sommet mondial sur la société de l'information, un contexte nécessaire au Pacte numérique mondial

Un engagement productif vis-à-vis du Pacte numérique mondial nécessite la reconnaissance de la faille historique qui traverse les débats sur la gouvernance numérique mondiale, depuis le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Sur la base des négociations des sommets de Genève (2003) et de Tunis (2005), le SMSI a adopté le consensus selon lequel la gouvernance de l'internet englobe à la fois des questions techniques et de politique publique et que cette gouvernance devrait être mise en œuvre par les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, dans leurs rôles respectifs⁵.

De manière cruciale, le SMSI a créé un mandat pour un mécanisme de “coopération renforcée” visant à “permettre aux gouvernements, sur un pied d'égalité, de jouer leur rôle et d'assumer leurs responsabilités sur les questions de politique publique internationale relatives à l'internet”. Dans le même temps, il a également mis en place un espace unique de dialogue politique neutre et non contraignant entre les différentes parties prenantes - le Forum des Nations unies sur la gouvernance de l'internet (IGF) - afin d'identifier et de lancer les discussions sur les questions émergentes en matière de gouvernance de l'internet.

C'est là qu'une ligne de faille infranchissable s'est créée entre les différentes factions de la communauté internationale. Les USA et leurs alliés ont, par la suite, insisté sur le fait que le Forum sur la gouvernance de l'Internet était déjà le mécanisme de “coopération renforcée” envisagé. Cela convenait à leur domination dans ce domaine, car l'IGF n'était pas habilité à élaborer des normes internationales contraignantes. En revanche, la Chine s'est détournée de cet accord, affirmant que les nations souveraines avaient le droit de réglementer l'internet, selon la forme qui leur convenait le mieux. Historiquement, cela a permis à la Chine de se protéger de la puissance numérique des USA et de développer ses propres capacités, au point qu'elle est aujourd'hui le seul rival significatif des USA en termes de contrôle de l'économie numérique mondiale. Cependant, une telle stratégie n'était pas à la portée d'autres pays dont les marchés numériques avaient déjà fait l'objet d'une intégration régulière, principalement dans les chaînes de valeur dirigées par les États-Unis. C'est ainsi que l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBAS) ont émergé du Sud global en tant que défenseuses d'une troisième approche, en dehors du laissez-faire

américain et de la vision de cyber souveraineté nationale de la Chine. Ils ont appelé à la création d'une plateforme multilatérale dédiée de l'ONU, pour traiter les questions urgentes de politique publique liées à l'Internet, distincte et complémentaire du Pacte numérique mondial.

Au cours de la décennie suivante, une série de tentatives a été menée, principalement dans le cadre de deux groupes de travail sur la coopération renforcée en 2013 et 2016, pour résoudre ce dilemme. Toutefois, l'impasse n'a pu être surmontée et aucun consensus n'a été atteint. En conséquence, le SMSI est resté un accord contesté, laissant la gouvernance internationale de l'internet sans un véritable organe multilatéral capable de prendre des décisions politiques et d'établir des normes contraignantes.

Un agenda du Sud global pour le Pacte numérique mondial

En raison de l'histoire mouvementée du multilatéralisme et l'évolution de l'économie numérique, deux sujets seront probablement au cœur des préoccupations des pays du Sud lors de la conférence du PNM : les dispositions institutionnelles pour la gouvernance numérique et la gouvernance des ressources de données dans l'économie mondiale.

a. Dispositions institutionnelles pour la gouvernance numérique

Jusqu'à présent, la note d'orientation du secrétaire général sur le PNM envisageait deux mécanismes institutionnels pour mettre en œuvre les engagements que le pacte consacrera : la constitution d'un espace tripartite de politique numérique, le Forum de coopération numérique (Digital Cooperation Forum - DCF), à court terme (Commission mondiale) à long terme.

L'organe tripartite ne dispose pas de normes d'accompagnement pour régler la conduite des parties prenantes. Ainsi, la solution à court terme semble amplifier tous les défauts du Forum sur la gouvernance de l'internet -FGI- sa méthode de dialogue ouvert qui ne se traduit pas par des décisions politiques et un statu quo dans l'arène politique qui ne sert pas la majorité du monde⁶ . .

En revanche, le cadre de la proposition à long terme est prometteur. La formule clé, ici, consiste à dépasser la coopération interétatique traditionnelle pour passer à un nouveau

“multilatéralisme en réseau” adapté à la résolution de problèmes complexes. L’idéal du multilatéralisme en réseau - “un système onusien moins hiérarchique, plus en réseau, au sein duquel la prise de décision est partagée” - et où les efforts d’un grand nombre d’acteurs différents sont mis au service d’une mission collective”⁷- peut correspondre à une aspiration audacieuse et futuriste à un monde égalitaire. Toutefois, sans une séparation claire des rôles, des responsabilités et des pouvoirs des acteurs étatiques et non étatiques dans le cadre d’une prise de décision partagée, une telle démarche ne fera que renforcer la domination des entreprises sur les débats de politique numérique dans les accords de coopération numérique mondiaux, comme le montre la recherche sur le multi partenariat numérique⁸. C’est la manœuvre politique du processus qui déterminera la forme que prendra l’accord final.

Toutefois, sans une séparation claire des rôles (...), une telle démarche ne fera que renforcer la domination des entreprises sur les débats de politique numérique dans les accords de coopération numérique mondiaux.

b) Gouvernance des ressources en données

Selon la note d’orientation du Secrétaire général, l’agenda visant à atteindre une “convergence sur les principes de gouvernance des données” doit être négocié, dans le cadre d’un processus distinct, le Pacte mondial pour les données⁹.

Ainsi, la question la plus controversée de la coopération numérique mondiale reste en dehors du champ d’application du Pacte numérique mondial. L’importance croissante des données, en tant que ressource clé dans l’économie de la connaissance du 21e siècle, définit, de manière décisive, l’économie politique du développement international aujourd’hui. Le fait que les données doivent circuler librement, mais avec “confiance”, est un refrain qui

↑

technicise la question de la gouvernance des données, en la dépouillant de sa *realpolitik* et en réduisant toute contestation de la circulation transfrontalière des données à la seule question des garanties de confidentialité des données. L'absence de règles sur les transferts transfrontaliers de données, dans le contexte actuel, renforce les intérêts des Big Tech, perpétuant une économie de données extractive et néocoloniale. La souveraineté en matière de développement dans le paradigme numérique nécessite un nouveau discours sur les "flux de données avec des droits". Cette vision garantirait que la protection des droits des citoyens dans les flux de données transfrontaliers ne se limite pas à l'agenda étroit de la protection de la vie privée et de la sécurité des données personnelles. Au contraire, les droits collectifs des peuples à déterminer la manière dont leurs ressources de données agrégées sont utilisées et à jouir de leurs droits légitimes aux bénéfices de la connaissance basée sur les données doivent être reconnus¹⁰. La CMD doit jeter les bases d'une vision multilatérale partagée de l'accès et l'utilisation des ressources de données, en galvanisant un constitutionnalisme populaire des données au niveau international, selon les lignes suggérées par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans son rapport 2021¹¹. Le succès du Pacte numérique mondial dépend de la manière dont les biens communs et les citoyens - la planète et ses travailleurs - sont pris en charge et non pas échangés au nom de l'innovation et du développement numériques.

Justice numérique - le Pacte numérique mondial et au-delà

Près de vingt ans après le SMSI, dans un monde définitivement transformé par les technologies numériques, la crise et la complexité semblent avoir été normalisées, tandis que les défis structurels et systémiques sont devenus aigus. Il est urgent de parvenir à un accord commun sur les normes et les principes pour un avenir numérique juste et équitable, capable de rompre avec le statu quo. Les déficits de gouvernance dans l'ordre numérique mondial sont extrêmement préjudiciables aux pays en développement et débilitent leur potentiel de développement. Dans le même temps, les règles indispensables à l'économie et à la société numériques doivent évoluer de manière à donner du pouvoir aux marginaux.

Le PNM doit interpréter l'avenir numérique "ouvert, libre et sûr" comme signifiant le droit des personnes et de la planète à s'épanouir - une agora publique fondée sur le pluralisme et l'inclusion, des économies qui prospèrent grâce aux relations entre pairs et à la réciprocité, et des sociétés où la créativité et l'accomplissement personnel sont illimités.¹² 🌟

Notes

1- Le Pacte numérique mondial découle de la proposition du Secrétaire général des Nations unies dans son rapport de septembre 2021, intitulé Notre programme commun. Il sera “adopté lors du Sommet de l’avenir en septembre 2024, dans le cadre d’un volet technologique auquel participeront toutes les parties prenantes” [\[en ligne\]](#) Consulté le 18 août 2023.

2- UN. (2023a). *Our Common Agenda: Policy Brief 5. A Global Digital Compact – an Open, Free and Secure Digital Future for All.* [\[PDF\]](#) Consulté le 18 août 2023.

3- UN. (2023b). *Our Common Agenda – Report of the Secretary-General.* [\[PDF\]](#), Consulté le 18 août 2023.

4- WSIS. (2005). *Tunis Agenda for the Information Society. WSIS-05/TUNIS/DOC/6(Rev. 1)-E* [\[en ligne\]](#) Consulté le 18 août 2023.

5- *Civil Society Open Letter to the Internet Governance Forum. (2008). The IGF must ACT NOW against the threat to the public-ness and the egalitarian nature of the Internet:* [\[PDF\]](#) Consulté le 18 août 2023.

6- *ibid, pp.61.*

7- Singh, P. J. (2014). *A Fork in the Road to the Future of Global Internet Governance: Examining the Making and Implications of the NETmundial Initiative.* In: *Digital Debates 2015: CyFy Journal Volume 2:82-90.* [\[PDF\]](#); Gurumurthy, Anita & Chami, Nandini (2021): *Towards a Global Digital Constitutionalism: A Radical New Agenda for UN75.* In: *Development (2021) 64:29–38.* [\[PDF\]](#)

8- UN. (2023a). *Our Common Agenda: Policy Brief 5. A Global Digital Compact – an open, free and secure digital future for all.* *op.cit. pp16.*

9- *IT for Change. (2022). Cross-border Data Flow with Data Rights: Going beyond the Data Free Flows with Trust Framework to include Economic Rights in Data.* [\[PDF\]](#) Consulté le 18 août 2023.

10- UNCTAD. (2021). *Digital Economy Report. Cross-border data flows and development: For whom the data flow?, op cit.*

11- Gurumurthy, A. and Chami, N. (2023). *Charter of Feminist Demands from the Global South – A Global Digital Compact for Gender Equality.* [\[PDF\]](#) Consulté le 18 août 2023.

12- Il s’agit d’une version abrégée d’un document plus important intitulé “Approaching the Digital Tipping Point - Non-Negotiables for the UN Global Digital Compact” par Anita Gurumurthy, Nandini Chami et Amay Korjan de *IT for Change* qui est présenté comme un chapitre du prochain rapport de *Social Watch* sur la gouvernance mondiale ; la publication est prévue en janvier 2024.



Amay Korjan

Amay Korjan est un doctorant à l’Université de Bristol et consultant en recherche à *IT for Change*. Il travaille sur des projets liés à la recherche et au plaidoyer concernant les différentes facettes de la numérisation et son impact sur les pays du Sud. Il a une formation en philosophie et en sociologie et s’intéresse particulièrement à l’économie politique des données et de la technologie numérique. Il a mené et géré des projets de recherche pour diverses institutions.

**PUBLIÉ EN
DÉCEMBRE 2023**

COMITÉ ÉDITORIAL

Flora Partenio
Sala Weleilakeba
Sharan Sindhu
Raquel Cappelletto (mise en page)
Fatou Sow (révision)

COMITÉ EXÉCUTIF DE DAWN

Cai Yiping
Claire Slatter
Corina Rodríguez Enríquez
Flora Partenio
Gita Sen
(Co-coordinatrice générale)
Kholoud Al-Ajarma
Kumudini Samuel
María Graciela Cuervo
(Co-coordinatrice générale)
Masaya Llavaneras Blanco
Vanita Mukherjee

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE DAWN**

Fatou Sow
Kamala Chandrakirana
(Co-coordinatrice générale)
Sandra Tarte
Sonia Corrêa
Tara Chetty
Vivienne Taylor
**(Présidente du Conseil
d'administration)**

**SECRETARIAT
MONDIAL DE DAWN**

Administratrice
Sharan Sindhu

Chargée des finances
Nailagovesi Vakatalai

Chargée de programme
Kajal Matthew

Assistante administrative/financière
Ana Rakacikaci

Chargée de recherche
Sala Weleilakeba

Assistante financière
Simran Singh

Chargé de communication
Ricardo D'Aguiar

Chargée de la communication en ligne
Leda Antunes

**Chargée de la coordination des
communications**
Giulia Rodrigues

Conceptrice en chef
Marla Rabelo

Conceptrice junior
Raquel Cappelletto

Téléchargez ici les
numéros précédents
de DAWN informe.



DAWN Informe

©2023, DAWN sous licence Creative Commons
Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0
Licence internationale. (CC BY-NC-ND 4.0)

REJOIGNEZ-NOUS EN LIGNE



📍 Secrétariat mondial, JP Bayly Trust Building,
Level 2, 193 Rodwell Road, Suva, Fiji.

🌱 Pensez à l'environnement : n'imprimez pas ce document qu'en cas de besoin.



ALTERNATIVES DE DÉVELOPPEMENT AVEC
LES FEMMES POUR UNE NOUVELLE ÈRE